

OFFRE ETUDIANTE
Spécial Rentrée 2011-12 Soyez mobile !

Portable DELL Inspiron N5040
RAM 3Go
Disque Dur 500GB

Imprimante MULTIFONCTION DELL V313

OFFERTE

395 500 F.C.F.A.

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.com



N° 3226 du Mardi 18 Septembre 2012 - 61^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 350 F.C.F.A - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat

Bientôt, le Congo aura son premier village artisanal, à Brazzaville



Adélaïde Mougany, posant la première pierre du village artisanal.

(P.5)

14^{ème} session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation



Pour une gestion planifiée des ressources humaines et non une évaluation partisane

Rosalie Kama-Niamayoua. (P.3)

ELEVES SANS BAC DECROCHEZ EN 2 ANS, 2 DIPLOMES

UN DIPLOME LOCAL "BTTS" + UN DIPLOME INTERNATIONAL "ASSOCIATE" De Euro Américain International University



Autres avantages rentrée 2012

- Inscription gratuite jusqu'au 06/10/2012
- Réduction frais d'études inscrits jusqu'au 06/10/2012
- Cours du jour ou du soir
- Cours gratuits d'auto-école dès l'inscription
- Partenariat écoles étrangères et entreprises
- Cours gratuits d'informatique dès l'inscription
- Agrée par l'Etat



AGRÉÉ PAR L'ETAT
Brazzaville: 201, rue Moukokooulou, derrière le marché Plateau des 15 ans
Tél.: 06 657 64 34 / 05 512 38 28 (Renseignements)
Pointe-Noire: Avenue de la Révolution, face Impôt Tié-Tié vers Foyer Tél.: 04 415 55 98 / 04 446 20 17

Coupe de la Confédération

A.C Léopards: les demi-finales à portée des pieds!



Le ballon a franchi la ligne de fond. Césaire Ngandzé (absent sur la photo) est passé par-là. (P.20)

Diocèse de Kinkala

10^{ème} anniversaire de la mort du père Jean GUTH



A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du décès du père Jean GUTH, missionnaire de la Congrégation du Saint Esprit, alors curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Mayama et

responsable du secteur pastoral de Kindamba-Vindza, décès survenu après un long calvaire vécu au milieu des jeunes de la milice armée des «Ninjas», du 31 mars au 10 août 2012.

Une messe sera célébrée à son intention et à l'intention de la paix totale et définitive dans notre pays, en l'église Saint Kizito de Makélékélé, le vendredi 5 octobre 2012, à 16h 00.

Mgr Louis PORTELLA MBUYU
Evêque de Kinkala

21^{ème} symposium de l'Ipes à New York (Etats-Unis d'Amérique)

«Développement économique, violence armée et sécurité publique»

Le colonel Jean-Etienne Elion, vice-président de l'I.p.e.s (Page 7)





MTN CONGO S.A

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MTN Congo S.A, entreprise de télécommunications et des technologies associées, lance un appel d'offres pour la sélection d'un prestataire spécialisé dans la fourniture de bureau et de consommables informatiques. Un contrat cadre d'approvisionnement sera signé avec le soumissionnaire qui proposera les meilleurs prix et qui offrira les meilleures garanties quant à l'exécution du contrat.

Les termes de référence de l'appel d'offres peuvent être retirés au siège social de MTN Congo, 36, Avenue Amilcar Cabral, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo & à Pointe-Noire, à l'Agence Régionale, sis en face de la Gare.

Les prestataires intéressés sont priés de bien vouloir déposer leurs offres sous enveloppe fermée, au siège social de MTN Congo, à Brazzaville, ou à l'Agence Régionale de Pointe-Noire, au plus tard, le **lundi 24 Septembre 2012, à 17H 00**, sis à la réception.

Ces offres doivent, obligatoirement, porter la mention suivante:

«RFP N° CB/O/RFP679/12 Fourniture de bureau et consommables informatiques»

MTN Congo se réserve le droit de rejeter toute offre incomplète, mal adressée ou parvenue après la date et l'heure de clôture, sans qu'il y ait besoin de donner d'explications.

Fait à Brazzaville, le 07 Septembre 2012

Pour MTN Congo,
LE DEPARTEMENT PROCUREMENT & FACILITIES

**14^{ème} session du conseil national de l'éducation
préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation**

Pour une gestion planifiée des ressources humaines et non une évaluation partisane

La 14^{ème} session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation s'est tenue, du 12 au 14 septembre 2012, dans la salle de conférences de la grande bibliothèque universitaire, à Brazzaville. Placée sous le patronage de Mme Rosalie Kama-Niamayoua, cette session avait pour thème: «La gestion des ressources humaines». Un thème important, au regard des problèmes créés par la gestion des ressources humaines. C'est pourquoi, dans son mot de clôture, la ministre Kama-Niamayoua a lancé «qu'il nous faut une gestion planifiée des ressources humaines et non pas une évaluation partisane». Signalons que dix-sept engagements ont été adoptés, au cours de cette session qui a fixé les orientations de la rentrée scolaire 2012-2013.

Plusieurs thèmes ont été développés, au cours de la session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Il s'agit, entre autres, de l'organisation administrative et pédagogique des structures scolaires; du mécanisme de plan de formation; du mouvement du personnel enseignant; de la gestion des carrières administratives; des stratégies de maintien de l'enseignant dans le secteur éducatif, etc.



Rosalie Kama-Niamayoua.

Examinant ces thèmes, les participants ont constaté des dysfonctionnements dans le sous-secteur de l'enseignement primaire et secondaire, notamment: l'inadéquation entre le profil des agents et les postes de travail; les conditions difficiles de travail du personnel; la gestion irrationnelle du personnel; la faiblesse dans l'analyse des résultats et la non systématisation des évaluations scolaires; les détachements internes et externes; les abandons de postes de travail; le déficit du personnel enseignant actif. Sur la gestion des carrières administratives, les participants ont marqué leur désapprobation de constater qu'aucun texte sur les 3.611 projets d'arrêtés élaborés lors de la C.a.p.a (Commission ad-

ministrative paritaire d'avancement) 2012-2013, n'a été publié. A cet effet, ils ont suggéré une concertation approfondie entre la D.g.a.s (Direction générale de l'administration scolaire) et les autres services en charge de la gestion des dossiers, pour une bonne gestion des carrières administratives. Pour mettre un terme au mouvement abusif du personnel enseignant, le conseil a exigé l'application des textes en vigueur, le respect de la période de dix années d'enseignement qu'un enseignant doit accomplir avant de prétendre être af-



Rosalie Kama-Niamayoua entourée des membres du jury du B.e.p.c., respectés d'une noyade au nord du pays.

fecté ailleurs (engagement décennal) et la mise en œuvre de la fonction publique territoriale, en vue d'une bonne gestion des ressources humaines. En dépit des recrutements opérés chaque année, le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation est toujours confronté à un déficit des enseignants. Cela est dû essentiellement à la fuite de ces derniers vers des secteurs jugés porteurs en termes de rémunération. Ainsi, de janvier à juin 2011, le Ministère a enregistré 320 départs d'enseignants actifs. Pour palier cette difficulté, les conseillers ont suggéré le paiement de toutes les primes et indemnités spécifiques allouées aux enseignants et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Les organisations syndicales ont, quant à elles, insisté sur le règlement des situations antérieures des enseignants, la mise en place d'un comité ministériel de dialogue et l'élaboration du statut particulier du personnel de l'éducation. Pour la ministre Kama-Niamayoua, l'heure est à l'action. «Il nous faut une gestion planifiée des ressources humaines

et non pas une évaluation partisane. Pour ce faire, nous devons nous organiser pour avoir une administration dépassionnée, mais aussi des ressources humaines compétentes», a-t-elle dit. Dans cette perspective, Madame la ministre a appelé les directeurs départementaux à œuvrer pour une répartition équitable des enseignants dans les établissements scolaires. «Une équipe de formation à la G.a.r (Gestion axée sur les résultats) va être mise en place au sein du Ministère». Histoire sans doute de viser la bonne gestion par les résultats. Par ailleurs, elle a exhorté le directeur de l'administration scolaire à prendre les dispositions pratiques, pour un suivi régulier des primes et indemnités allouées aux enseignants et l'aboutissement des dossiers mis dans le circuit d'approbation pour la C.a.p.a, en collaboration avec les syndicalistes. Pour continuer à relever le sous-secteur de l'enseignement primaire et secondaire, il faut à tout prix arriver à une bonne gestion des ressources humaines.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Droits des peuples autochtones

Mettre en place un comité de suivi de la loi sur les peuples autochtones

Dans le cadre du projet: «campagne d'information et de visibilité de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones», financé par le P.c.p.a-Congo (Programme concerté pluri acteurs Congo), le C.j.j (Comptoir juridique junior) et son partenaire français, «Juristes solidarités», ont organisé une table-ronde, sous la forme d'un débat télévisé sur Télé-Congo, à travers l'émission «Justice et droits de l'homme», sur le thème: «Société civile, pouvoirs publics, entreprises, société d'exploitation forestière, populations: tous pour l'amélioration de la qualité de nos interventions en faveur de la promotion et protection des droits des populations autochtones». Dans ce cadre, les participants ont recommandé au gouvernement la mise en place d'un comité de suivi de la loi sur les peuples autochtones.

Animée par notre confrère Mavoungou-Ibéné, l'émission «Justice et droits de l'homme», a enregistré, jeudi 13 septembre 2012, une édition spéciale qui s'est déroulée sous forme de table-ronde avec près d'une cinquantaine de participants représentant les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les populations autochtones et les organismes internationaux, sous la supervision de Lilian Laurin Barros, secrétaire permanent du C.j.j. La table-ronde s'est déroulée dans la salle de conférences Louis Badila, située au rez-de-



Lilian Laurin Barros.



Mavoungou-Ibéné (au milieu) et les animateurs de la table-ronde.



Une vue de l'assistance.

chaussée de l'immeuble de La Semaine Africaine, à Brazzaville. La méthodologie utilisée a consisté en un échange entre les animateurs à la tribune, suivi d'un échange d'informations entre eux et les participants. Il ressort de cette table-ronde qu'en matière d'adoption des

lois, le gouvernement congolais est fort, mais pour appliquer ces lois, on relève des faiblesses. C'est le cas de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo.

Selon eux, cette loi n'est pas appliquée. C'est pourquoi, ils ont formulé des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics, portant notamment, sur la mise en place d'un comité de suivi pour le suivi de la loi sur les peuples autochtones; la sensibilisation de cette loi auprès des bantous; la création d'une synergie au sein de la société civile, pour pousser le gouvernement à prendre en charge la population autochtone marginalisée; la mise en place des textes d'application pour que les services de répression aient des supports juridiques constitués de cette loi, etc. Soulignons que la situation des populations autochtones à travers le monde fait ressortir un tableau contrasté en termes d'accès aux droits fondamentaux et autres services sociaux de base. Ce qui a conduit la communauté internationale, par le truchement de l'assemblée générale des Nations unies, à voter la résolution 48/163 du 21 décembre 1993-1994-2004, proclamant la décennie internationale des populations autochtones, suivie par l'adoption, en juin 2006, par le conseil des droits de l'homme, de la déclaration sur les droits des peuples autochtones de 1994. Ce qui a symbolisé une avancée prometteuse pour les populations autochtones que compte la planète.

Sur le plan national, beaucoup d'initiatives sont menées pour la cause des populations autochtones comme la promulgation de la loi n°5-2011 du 25 février portant promotion et protection des droits des populations autochtones au Congo. Mais, il faut aller plus loin pour lutter contre la destruction vertigineuse des forêts congolaises, lieu de l'habitat traditionnel des peuples autochtones. Il faut par ailleurs, mener des actions de sensibilisation sur cette loi, afin d'accompagner les populations autochtones à valoriser leur identité et s'approprier les droits qui leur sont reconnus dans la nouvelle loi et réduire les violations de droits dont elles sont victimes.

Alain Patrick MASSAMBA

Rentrée parlementaire de la 13^{ème} législature à l'assemblée nationale

Mise en place des groupes parlementaires et des sept commissions permanentes

Ouverte le 5 septembre 2012, la session inaugurale de la 13^{ème} législature de l'assemblée nationale s'est poursuivie, lundi 17 septembre dernier, au palais des congrès, à Brazzaville. Cette séance plénière a permis aux 103 députés présents, d'examiner et d'adopter le règlement intérieur et financier de l'assemblée nationale, et de mettre en place les groupes parlementaires. Mais, la mise en place des sept commissions permanentes a été renvoyée au mardi 18 septembre.

La séance plénière a débuté avec une heure de retard, par l'examen et l'adoption du rapport de la commission ad hoc mise en place le 4 septembre, pour travailler sur le projet de règlement intérieur et financier de l'assemblée nationale. Dans ce rapport lu par le rapporteur de la commission, le député Claude-Abraham Milandou, les membres de la commission ad hoc ont fait savoir que leurs préoccupations ont, essentiellement, porté sur la procédure de l'élection des membres du bureau de l'assemblée nationale, le nombre de collaborateurs par député et la compo-

sition des groupes parlementaires. S'agissant de ce dernier point, Claude-Abraham Milandou a précisé que les députés peuvent se regrouper par affinités. Mais, aucun groupe parlementaire ne peut comprendre moins de six députés non compris les apparentés. En effet, cet amendement de la commission ad hoc fait suite au faible nombre de députés obtenus par les autres partis qui n'ont pu franchir la barre de dix députés, pour prétendre avoir un groupe parlementaire comme le stipule le règlement intérieur de la douzième législature où l'U.pa.d.s et le

M.c.d.d.i avaient chacun 11 députés. Dans la onzième législature où ce nombre était limité à cinq députés. Pour donner un certain équilibre à l'assemblée nationale, la commission ad hoc a jugé nécessaire de ramener ce chiffre à six. Ainsi, la 13^{ème} législature va avoir trois groupes parlementaires, à savoir: Celui du P.c.t (89 députés), de l'U.pa.d.s (7) et du M.c.d.d.i (7 députés). Par contre le R.d.p.s avec ses 5 députés ne pourra avoir un groupe parlementaire. Malheureusement, cet amendement apporté par la commission ad hoc n'a pas laissé indifférent certains leaders politiques, à l'instar de Mavoungou Zinga Mabio du R.d.p.s, qui pense qu'il fallait s'arrêter à cinq députés, afin de permettre à son parti d'avoir aussi un groupe parlementaire. Par ailleurs, le rapport de la commission ad hoc indique, également, que le député doit avoir une carte parlementaire signée par le président de l'assemblée nationale, un moyen

de transport sans chauffeur, deux attachés parlementaires, une assurance maladie, une pension parlementaire et une évacuation sanitaire. «A l'expiration de son mandat, le député bénéficie d'un congé parlementaire égal à un mois par année calculé sur la base de son indemnité et d'une prime de fin de législature». Par ailleurs, ils ont fixé à deux, le nombre de séances de questions orales au gouvernement avec débats, par session, soit 4 heures chacune. Pour mettre un terme à la sempiternelle querelle entre les députés et leurs suppléants sur la question du véhicule dont le député est doté, la commission a proposé qu'en cas d'incompatibilité du député, le suppléant se fera affecter un autre véhicule. Au terme de leurs débats, les députés n'ont pas pu voter les sept commissions permanentes. Cette affaire a été ramenée au mardi 18 septembre 2012.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Le Centre culturel russe de Brazzaville et le groupe des Universités d'Etat russes - membres de l'association RACUS vous invitent à

ETUDIER EN RUSSIE



UNIVERSITE D'ETAT DE TAMBOV
 MEDICINE GENERALE - en français, en russe et en anglais
UNIVERSITE D'ETAT DES COMMUNICATIONS NAVALES DE SAINT-PETERSBOURG
UNIVERSITE D'ETAT DE NIJNY NOVGOROD

LA DERNIERE SESSION D'INSCRIPTION JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2012 pour ceux qui veulent saisir leur chance!

plus de 15 des meilleures universités d'Etat

Frais d'études et d'hébergement: de 2150 à 4000 dollars américains par an

8 grandes villes de la partie européenne de Russie

plus de 300 filières à choisir

Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Sciences économiques; Management; Marketing; Commerce; Finance et crédit; Banque; Comptabilité et audit; Gestion du personnel; Fiscalité et parafiscalité; Pétrole et gaz; Télécommunications; Agriculture; Mécanique; Radiophysique et électronique; Electrotechnique; Architecture; Génie civil; Informatique; Technologie de l'information; Jurisprudence; Relations publiques; Journalisme; Sciences politiques; Services socioculturels et tourisme; Ecologie; Mathématiques; Physique; Chimie; Biologie etc.



Espace au Congo Brazzaville

Adresse : Centre culturel russe de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral (à côté de Casino, ex-Score) Centre-ville, Brazzaville, B.P. 2021
 Tél : 22.281.19.22, port. : 06.664.62.95
 E-mail : racuscongo@yahoo.fr

WWW.EDURUSSIA.RU

Crédit Rentrée Scolaire

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

BGFIBank vous accompagne pour la rentrée scolaire



BGFIBank vous accompagne pour faire face aux dépenses de la rentrée scolaire

Grace à une offre* de crédit diversifiée et personnalisée répondant précisément à vos besoins, vous pouvez acheter les fournitures scolaires, les vêtements, divers équipements ou financer les études de vos enfants.

Une rentrée scolaire sans encombre, C'est possible avec BGFIBank.

Selon vos besoins, obtenez entre 200 000 et 2 000 000 F Cfa, au taux préférentiel de 11% remboursables sur 10 Mois et disposez des fonds dans un délai d'une semaine.

Offre valable du 25 Juillet au 25 Octobre 2012

Pour plus d'informations, votre Chargé de Relations Clientèle et toute l'équipe commerciale se tiennent à votre disposition.



Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22/05 544 89 88/05 544 85 20
 Fax : +242 22 281 50 89/90 - Email : eqqcongo@bgfi.com

www.bgfi.com



CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA

Me Henriette Lucie Arlette GALIBA

3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor

B.P: 964/Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24/E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONCO

SOCIETE Y.N

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social: 1.000.000 Francs CFA

Siège social: Brazzaville, 7, rue Abonga, quartier Nkombo

RCCM: 12-B-3532

REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LECALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 19 mars 2012, reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 21 mars 2012, à la recette des impôts de Bacongo, folio 055/1, numéro 809, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dénomination sociale: SOCIETE Y.N;

Siège social: Brazzaville, 7, rue Abonga, quartier Nkombo, République du Congo;

Capital social: Un Million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires;

Objet social: la société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger, les activités suivantes:

- La réalisation des travaux de construction de bâtiment et travaux publics;
- Les prestations de services de tout genre;
- L'importation et l'exploitation;
- La fourniture et la commercialisation des matériaux et produits divers;

Durée: La durée de la société est de 99 ans, à

compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscription et de versement annexé aux statuts par le Notaire soussigné, en date du 19 mars 2012 et enregistré le 21 mars 2012, à la recette des impôts de Bacongo, folio 055/2, numéro 810, l'associé unique a libéré, en intégralité, ses parts sociales;

Gérance: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Yves NGOMBE a été nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée illimitée;

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 14 juin 2012, sous le numéro 12 DA 697;

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 14 juin 2012, sous le numéro 12-B-3532, et a, de ce fait, acquis la personnalité juridique.

Pour insertion

Maître Henriette L.A. GALIBA

Notaire

OFFICE NOTARIAL Félix MAKOSSO LASSI

Sis Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, enceinte SOPECO,

face Délégation Générale des Grands Travaux; Tél: (00242) 222 81 04 20,

Centre-ville/Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

JADE MONDE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social: F.CFA: Un Million (1.000.000)

Siège social: 347, rue Moukoulou-Plateau des 15 ans

RCCM: CG/BZV/12B 3478

Moungali - Brazzaville - REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant l'acte authentique reçu par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire, en la résidence de Brazzaville, en date du vingt-cinq mai deux mille onze (2011), enregistré aux domaines et timbres de Bacongo, Brazzaville, le vingt-sept mai 2011, sous folio 98/1 n°1980, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: JADE MONDE Entreprise;

Forme de la société: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Siège social: 347, rue Moukoulou, Plateau des 15 ans;

Capital social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisés en CENT (100) actions de DIX MILLE (10.000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'Associé Unique;

Objet social:

- Import & Export;
- Prestation de service On et Off shore;
- Cathering;
- Travaux de bâtiments;
- Transport;
- Entretien;

- Gardiennage;
- Transit;
- Fournitures des produits et matériels agricoles;
- Fournitures de bureau & consommables informatique;
- Fret, maintenance Industrielle;
- Location personnel.

Durée: Fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Administration: Madame SAMBOU Maryse Rose Francia a été nommée Gérante de ladite société, pour une durée de trois (03) ans. Elle est toujours rééligible.

Dépôt légal: a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 22 mai 2012, N°12DA 602;

Immatriculation: enregistrée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, le 22 mai 2012, sous le n°CG/BZV/12B 3478.

Pour avis

Maître MAKOSSO LASSI Félix,

Notaire

Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat

Bientôt, le Congo aura son premier village artisanal, à Brazzaville

Yvonne Adelaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, a posé, vendredi 14 septembre 2012, la première pierre pour la construction du village artisanal et du centre des ressources professionnelles, à Ntsielampo-Sadelmi, dans le septième arrondissement de la ville capitale. La cérémonie s'est déroulée en présence d'Albert Samba, administrateur-maire de Mfilou-Ngamaba, de Pierre Oyé, directeur général de l'artisanat, et de Paul Abia, représentant du coordonnateur du Purac (Projet d'urgence, de relance et d'appui aux communautés), partenaire du projet.

La construction d'un village artisanal s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale du développement des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans. Initiative de la ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, ce projet, très important dans le cadre de la lutte contre le chômage, a été adopté par le conseil des ministres, sous la

tionale et sera un tremplin pour tous les artisans qui y travailleront. C'est pourquoi, il est important que toutes les parties prenantes mobilisent toutes les ressources pour créer les synergies devant garantir non seulement l'exécution ou la réussite du projet, mais aussi, plus tard, son fonctionnement adéquat. Présentant le projet du village artisanal, pendant la cérémonie, Paul Abia a signifié qu'il est financé sur les fonds P.p.t.e



Après les allocutions, la pose de la première pierre.



La ministre Mougany, posant la première pierre du village artisanal.



Les cadres du Ministère et d'autres personnalités invitées.



Les maquettes des différents bâtiments qui vont composer le village artisanal.

houlette du président de la République.

En effet, les villages artisanaux constituent de puissants vecteurs de développement du secteur de l'artisanat, tant au niveau de la production, de la commercialisation, de la promotion que de la formation et l'apprentissage des métiers. Ils contribuent, efficacement, à la structuration des métiers et des filières professionnelles. Ils rendent dynamique et qualitative l'offre des biens et services dont la société a besoin et stimulent la demande en produits de fabrication locale.

Le village artisanal de Brazzaville regroupera plusieurs artisans travaillant dans une dizaine, voire une quinzaine de métiers (le bronze, la peinture, la teinture, la maroquinerie, la bijouterie, la vannerie, la poterie, la sculpture en bois, la confection textile, la décoration, l'art floral, le tissage macramé et le style modélisme).

Après le mot d'accueil de l'administrateur-maire Albert Samba, qui a exprimé sa satisfaction de voir son arrondissement être choisi pour abriter le village artisanal, Pierre Oyé a indiqué, dans son allocution, que «le village artisanal de Brazzaville est appelé à constituer un label de qualité, reconnu à l'échelle locale et interna-



Les artisans étaient aussi de la partie.

(Pays pauvres très endettés), à hauteur de 1.598.592.896 francs Cfa. Les travaux s'exécuteront pendant une durée de 5 à 8 mois. Le marché a été attribué en trois lots. Il y a, donc, trois sociétés qui ont en charge les travaux de construction du village artisanal: Syco-sylla, Babel-Congo et O.c.b.t.p. Le premier lot comprend la construction d'un bâtiment principal de quatre niveaux, qui abritera une salle de conférence, des bureaux administratifs, des ateliers, des salles d'exposition, sur une surface totale de

1.077 m²; le second lot concerne la construction d'un complexe des arts, composé d'une salle de conférence, des bureaux administratifs, des ateliers et des salles d'exposition sur une surface totale de 1.360,54 m², et un autre bâtiment des services d'accompagnement, composé d'une salle pouvant servir de bar-restaurant, un cybercafé, des salles de formation, des salles locatives et une unité d'infirmerie, le tout sur une surface totale de 727,15 m², des ateliers mixtes (ouverts et fermés) de 81,96 m²; le troisième

lot concerne l'aménagement du site par l'implantation des espaces gazonnés avec des arbres et des haies vives, la réalisation d'un réseau d'assainissement et de drainage et la construction d'un forage équipé d'une pompe immergée.

Après la série des allocutions, la ministre Mougany a procédé à la pose de la première pierre pour la construction du village artisanal. Réagissant à la presse, à la fin de la cérémonie, elle a précisé qu'à travers le village artisanal, l'artisanat va trouver un nouvel envol. Les artisans seront considérés comme de véritables acteurs professionnels des différents métiers. Signalons que, pour l'année 2013, le Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat envisage de réaliser deux autres projets, notamment la construction d'un deuxième village artisanal à Pointe-Noire, d'une galerie virtuelle artisanale, à Brazzaville, et des maisons des artisans, à Makoua et à Mindouli. Pour promouvoir l'artisanat dans notre pays, il faut bien des structures adéquates, pour créer de bonnes conditions de travail.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

P.e.e.d.u (Projet eau, électricité de développement urbain)

Les entreprises partenaires appelées à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Le P.e.e.d.u (Projet eau, électricité et développement urbain) a organisé, du 5 au 6 septembre 2012, à Pointe-Noire, une mission de sensibilisation sur les mesures d'hygiène, de sécurité et d'environnement, à l'attention des responsables des entreprises qui exécutent les différents projets du P.e.e.d.u, ainsi que les ouvriers des chantiers.

Suite aux résultats d'une enquête sur la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale relative à ses différents chantiers, le P.e.e.d.u a dépêché une mission de travail à Pointe-Noire, pour sensibiliser les entreprises et les ouvriers des chantiers sur les risques liés à l'exécution des travaux relatifs à ses projets. Il s'agit des chantiers de construction de la route Songolo-Raffinerie, par la société Sipam, de l'avenue principale de Tchikoungoula-Mbota jusqu'à Mpaka, exécuté par l'entreprise Emcica, et de la voie d'accès au kilomètre 8 réalisée par les Etablissements Miambanzila.

L'enquête effectuée auprès de 280 personnes (soit 145 à Brazzaville et 135 à Pointe-Noire), dont 184 bénéficiaires directs (populations riveraines des projets) et 96 agents d'entreprises, a révélé le besoin d'une sensibilisation à l'observation des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement, appelé aussi la norme H.s.e (Hygiène, sécurité environnement) aussi bien pour les responsables des entreprises qui exécutent les travaux et leurs ouvriers, les services de contrôle, que pour les bénéficiaires.

Ainsi, la délégation composée de Cyprien Farel Mouyangou, en charge de la sauvegarde environnementale et sociale, Célestin Diankouika, responsable de la communication, information et participation, et du médecin-colonel Alexis Mourou Moyoka, directeur de l'hygiène et de la promotion de la santé, a rencontré les responsables d'entreprises et les chefs des différents chantiers, pour échanger sur plusieurs questions, comme la gestion des déchets (l'assainissement de l'environnement), la protection des ouvriers, des personnels de chantiers, l'hygiène au travail, la gestion des carrières d'emprunt, l'utilisation de la main d'œuvre locale, etc.

A l'attention des ouvriers de chantiers, la sensibilisation s'est focalisée, d'une part, sur le port des équipements de protection individuelle (Epi) pendant l'exécution des tâches: gants, chaussures de sécurité, casques, cache-nez, lunettes, etc., et, d'autre part, sur le V.i.h-sida. Une occasion toute indiquée pour le Docteur Alexis Mourou Moyoka de faire une véritable campagne de sensibilisation contre les infections sexuellement transmissibles et leur impact sur l'individu et la société, en général. Toutes ces actions sont, d'ailleurs, en conformité avec les recommandations des bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale qui cofinance les projets du P.e.e.d.u, avec le gouvernement congolais.

A l'issue de ces rencontres, la mission du P.e.e.d.u a émis une dizaine de recommandations à l'attention de ses partenaires, pour la sécurisation des chantiers, celle des ouvriers et des usagers, l'assainissement de l'environnement, etc.

Paul TCHIONVO



Radio Magnificat 93.7 FM, votre Radio, à votre service !

Pour vos:

- Communiqués nécrologiques
- Communiqués divers - Annonces
- Messes en direct
- Reportages radio et vidéo (messe, mariage et autres événements)
- Publi-reportages (faire connaître vos activités, écoles, entreprises, etc.)
- Production des documentaires vidéo
- Production et montage des clips vidéo pour vos chants
- Production et montage des spots publicitaires audio et vidéo
- Diffusion de spots publicitaires, etc.

Tout est fait avec amour !

La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment ! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 531 12 60 - 543 12 30 - 952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

Un taxi plonge dans un collecteur d'eaux à Brazzaville

Une voiture taxi s'est retrouvée, de façon spectaculaire, dans le vaste collecteur d'eaux pluviales, qui débouche à la rivière Mfilou, au niveau du quartier La Frontière, à Brazzaville. Cela s'est passé la nuit du dimanche 16 septembre au lundi 17 septembre 2012. Les passants qui ont vu le véhicule, les quatre roues en l'air, dans le collecteur, se perdent en conjectures sur la cause de cet accident. Le chauffeur se trouvait-il dans un état d'ivresse? En tout cas, personne ne comprend ce qui lui est arrivé, pour jeter son véhicule dans un collecteur d'eaux. Au matin du lundi 17 septembre, le taxi s'y trouvait encore. On ne sait s'il y avait des clients à bord, mais selon des témoignages, le chauffeur serait mort sur-le-champ.

Dans la joie de la victoire, un motocycliste se fracture la jambe à Dolisie

On ne le dira jamais assez, l'usage de la moto Djakarta comme moyen de transport personnel ou en commun ne fait pas que des heureux, si l'on n'y prend garde. Dimanche 16 septembre 2012, à Dolisie, la troisième ville du pays, un jeune homme d'environ 30 ans en a fait les frais. De retour du Stade Denis Sassou Nguesso, après la victoire de l'A.C Léopards sur l'équipe Stade Malien, il roulait à vive allure, et prenait plaisir à zigzaguer, sur l'avenue Félix Eboué; histoire de manifester sa joie, après la victoire des Dolisiens. Mais, de la joie, il est, directement, passé au malheur, puisqu'un taxi roulant dans le même sens, l'a heurté, non loin de l'arrêt de bus Bayokissa. Il s'est retrouvé au sol. Diagnostic: une double fracture au niveau de la jambe droite. Les policiers du Comus, qui passaient par là, l'ont conduit à l'hôpital général. Après la joie, vient le malheur, dit-on.

La police devrait être exigeante avec les véhicules de transport en commun non en règle

Dimanche 16 septembre 2012, vers 10h30, un journaliste emprunte un minibus pour se rendre à Kinsoundi. Arrivé au croisement avenue Jacques Opangault et avenue Cité des 17, à Moukondo, le quatrième arrondissement de Brazzaville, le minibus est arrêté par la police. Et pour cause, juste un contrôle routinier de pièces de bord. Le chauffeur a, simplement, avoué au policier qu'il n'avait aucune pièce de bord (pas de permis de conduire, pas de carte grise, pas d'assurance, pas de certificat médical, pas de taxe de roulage, pas de certificat de transport en commun, rien, rien, rien...). Imaginez que quelques instants après, ce minibus a repris la route, avec tous ses clients à bord. Incroyable mais vrai. Car, un tel minibus est un vrai danger pour les passagers. En cas d'accident, ceux-ci ne pourront prétendre à quoi que ce soit, même pas à une prise en charge de leurs soins. A moins de réussir à traîner le propriétaire devant la justice. Que s'est-il passé? Eh bien, après quelques pourparlers et un geste, le policier a laissé partir le véhicule. Le journaliste était hébété, ayant constaté qu'il était à bord d'un minibus-pirate. Il faut, sans doute, à la police être exigeante vis-à-vis de ces «cercueils» roulants qui constituent un grand danger pour nos pauvres parents.

Quand des militaires se font justice dans un quartier de Mfilou

Les habitants du quartier Télévision, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, ont été stupéfaits par le comportement de certains éléments de la force publique, l'après-midi du samedi 15 septembre. Trois hommes en uniforme militaire ont fait irruption dans un domicile. Un jeune homme a fait les frais de cette descente musclée, sous prétexte qu'un ami de ses militaires avait été tabassé, la nuit de la veille, par un jeune vivant dans ce domicile. Finalement, renseignement pris à la source, ces justiciers n'avaient pas la bonne information sur le domicile visé. Dommage, le mal était déjà fait.

Le C.f.c.o sous le choc, après les actes de vandalisme perpétrés contre «La Gazelle»

C'est le bujou du C.f.c.o (Chemin de fer Congo-Océan), le train voyageurs «La Gazelle» a été acquis, récemment, par le gouvernement au prix de dix milliards de francs Cfa, dans le cadre du projet d'urgence de réhabilitation du C.f.c.o. Il a commencé à être exploité, après le voyage d'inauguration, en direction de Brazzaville, le 11 août dernier. Composé de 23 voitures, dont 5 de première classe, 9 de deuxième classe, 3 couchettes, 3 restaurants-bars et 3 fourgons générateurs, ce train fait la fierté du C.f.c.o qui offre, ainsi, de bonnes conditions de voyage. Seulement, les esprits malveillants ne s'empêchent pas de vouloir anéantir les efforts du gouvernement. «La Gazelle» a subi sa première agression sauvage, mardi 11 septembre 2012, entre le Pont du centenaire et le quartier Batignolles, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville. Des projectiles ont été lancés par des personnes non identifiées contre ce train. Une vitre de la voiture du restaurant a volé en éclats et a dû être remplacée à Pointe-Noire. La direction du C.f.c.o a condamné ce comportement incivique et a appelé la force publique à la vigilance, pour débusquer les vandales et les punir comme il se doit.

Lenteur dans la délivrance des attestations de réussite à la D.e.c.

Ils sont nombreux à se plaindre de la lenteur des agents qui ont la charge de délivrer l'attestation de réussite, de même que les relevés des notes des candidats admis aux différents examens d'Etat. Le mardi 11 septembre dernier, les élèves ont pris d'assaut la D.e.c (Direction des examens et concours) du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, à Brazzaville, pour crier leur ras-le-bol. La rentrée scolaire arrivant à pas de géants, ces documents sont nécessaires pour leur inscription dans différents établissements publics ou privés d'enseignement supérieur. En tout cas, c'est une situation préoccupante, car obtenir ces fameux documents est devenu un véritable parcours du combattant. Il y a vraiment urgence à diligenter la procédure de délivrance desdits documents.

Energie

La S.n.e et Forspak se sont entendues pour réhabiliter la ligne Loudima-Dolisie

Au terme d'un protocole d'accord signé le mercredi 12 septembre 2012, avec la S.n.e (Société nationale d'électricité), sous le patronage de Henri Ossebi, ministre de l'énergie et de l'hydraulique, la société chinoise Forspak international Congo va investir deux milliards de francs Cfa pour la réhabilitation de la ligne très haute tension Loudima-Dolisie. La réhabilitation de cette ligne va permettre de fournir en électricité la cimenterie que la société chinoise est en train de construire à huit kilomètres de Dolisie.

La S.n.e (Société nationale d'électricité), représentée par son directeur général, Albert Camille Pella, et la société chinoise Forspak international Congo, conduite par son D.g, He Zhi Xing, ont signé un protocole d'accord d'un montant de deux milliards de francs Cfa devant servir au financement de l'extension de la ligne électrique Loudima-Dolisie.

Spécialisée dans la production de ciment, Forspak est en train de construire une cimenterie à huit kilomètres de Dolisie et les travaux sont déjà exécutés à 50%. C'est pour permettre le raccordement de sa cimenterie au réseau électrique de la S.n.e, que la société Forspak international Congo a décidé de financer, entièrement, l'extension de la ligne Loudima-Dolisie. Elle se fera rembourser, progressivement, en ne payant que 50% de sa facturation, jusqu'à con-

currence de la somme investie. «L'accord signé ne saura tarder pour passer à la phase d'exécution. Nous allons nous atteler, dans les prochains jours, afin que cette société puisse disposer de toute l'énergie nécessaire pour le démarrage de sa production», a dit Albert Camille Pella.

He Zhi Xing a remercié le ministre Henri Ossebi pour avoir supervisé la signature du protocole, afin de garantir le respect de l'engagement de la partie congolaise. Il a réaffirmé son engagement d'être présent sur le marché congolais du ciment, d'ici le mois de décembre. Il a rassuré les autorités congolaises que les travaux d'installation de son entreprise sont déjà exécutés à plus de 50% et qu'il entend mettre le ciment à la portée de tous. Quand on sait que le Congo s'est donné l'ambition d'être un pays émergent à l'horizon 2025, on peut ima-



Pendant la signature du protocole d'accord.

giner qu'un matériau comme le ciment est très demandé. La cimenterie Forspak est donc très attendue, pour répondre à une demande sans cesse croissante en matière de ciment dans le pays.

Pour le ministre Ossebi, «ce protocole est très important, pour cette année de l'électricité. Il rentre dans le cadre de la réalisation des instructions du président de la République, mais aussi toujours dans le cadre d'une grande synergie gouvernementale. La nouvelle cimenterie de Dolisie viendra

pour aider le Congo dans la réduction du taux de chômage et aussi dans la réhabilitation des catastrophes du sinistre du 4 mars à Mpila», a-t-il déclaré. Signalons que la S.n.e, qui va être l'exploitant de cette ligne réhabilitée, modernisée et prolongée, va octroyer à la société Forspak des facilités spécifiques de remboursement, dans sa consommation d'électricité.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

13^{ème} session ordinaire du conseil municipal de Brazzaville

Fulbert Youlou, désormais citoyen d'honneur de la ville dont il fut premier maire congolais

C'est fait! Fulbert Youlou, premier maire élu de la ville de Brazzaville et premier président de la République du Congo, désormais élevé, à titre posthume, au rang de citoyen d'honneur de la ville de Brazzaville. C'est ce qui ressort de la délibération adoptée par les conseillers municipaux, lors des assises de leur 13^{ème} session ordinaire, tenues du 3 au 14 septembre 2012, à l'hôtel de ville de Brazzaville, dont la cérémonie d'ouverture était présidée par Hugues Ngouelondelé, député-maire et président du conseil municipal et départemental.

Un nombre des affaires adoptées par les élus locaux de la capitale, figurent aussi le projet de délibération portant dénomination en avenue Charles David Ganao, de l'avenue dite des Seizièmes, située dans l'arrondissement 4, Mougali, qui part du marché du Plateau des 15 ans et débouche sur l'avenue Lou-tassi, à hauteur de l'école des filles.

Les conseillers départementaux ont aussi adopté le budget supplémentaire de la ville de Brazzaville, exercice 2012, évalué, en recettes et en dépenses, à la somme de 36 milliards 391 millions 938 mille 192 francs Cfa, contre 32 milliards 532 millions 941 mille 638 francs Cfa, en 2011, soit une augmentation de 3 milliards 858 millions 996 mille 754 francs Cfa, par rapport au budget de la commune exercice 2012.

Selon Philibert Malonga, premier secrétaire du bureau du conseil départemental et municipal, «le budget supplémentaire de la commune de Brazzaville, exercice 2012, se justifie par la nécessaire prise en compte des résultats de l'exercice 2011, soit une augmentation de 3 milliards 858 millions 996 mille 754 francs Cfa, par rapport au budget primitif de la commune exercice 2012».

Au cours de ces assises, les membres du conseil municipal de Brazzaville ont été informés sur d'autres projets qui seront exécutés, comme la reconstruction du pont du Djoué et de l'avenue Jean-Dominique



Hugues Ngouelondelé.



Philippe Assama.

Okemba, dont l'état de délabrement mérite une attention particulière. En outre, parmi les sujets traités, on peut aussi citer celui concernant les modalités de transport des cercueils fabriqués en dehors des ateliers des pompes funèbres mu-



L'abbé Fulbert Youlou.



Charles-David Ganao.



Les conseillers municipaux pendant les travaux.

nicipales et celui concernant la question de l'organisation de la foire de Brazzaville. Ces questions ont été renvoyées à la prochaine session, pour que le conseil arrive à produire des projets de délibération conséquents. La question du cimetière public de Matari a été également évoquée, ce cimetière pourra ouvrir ses portes d'ici la fin de cette année.

Clôturant les travaux, Philippe Assama, vice-président du conseil, premier adjoint au maire de la ville, s'est félicité du travail réalisé par les conseillers, dans

un climat de sérénité. «Le collectif budgétaire 2012 validé par notre auguste assemblée nous permettra, notamment, de prendre en charge bon nombre de préoccupations additionnelles de l'année en cours. C'est, ici, le lieu de relever, avec satisfaction, à la fois, le sens élevé de responsabilité citoyenne et la courtoisie qui ont prévalu tout au long des travaux», a-t-il affirmé.

Alain Patrick MASSAMBA

21^{ème} symposium de l'Ipes à New York (Etats-Unis d'Amérique)

«Développement économique, violence armée et sécurité publique»

L'I.p.e.s (International police executive symposium) a tenu ses 21^{èmes} assises annuelles à New York, aux Etats-Unis, du 4 au 9 août 2012, sur le thème: «Développement économique, violence armée et sécurité publique». Ce thème a été inspiré par l'Université de Wellington (Nouvelle-Zélande), en coopération avec le Département sécurité, économie et affaires sociales de l'Onu (Organisation des Nations unies). Vice-président et directeur Ipes pour l'Afrique francophone, représentant de l'Ipes au Congo, le colonel Jean-Etienne Elion a participé à ces assises, aux côtés de ses pairs, professionnels de police et de justice criminelle; l'occasion pour lui, d'apprécier le charme de la ville de New York, une grande métropole à multiples facettes.

Electives et éminemment originale, les 21^{èmes} assises des anthropologues de la question sécuritaire à New York ont eu la particularité de la mise en commun des intelligences, avec, pour la première fois de sa jeune histoire, l'Organisation des Nations unies, fort symbole mondial de paix et d'espoir dont le siège, territoire international, se dresse avec prestance et fière allure, sur la rive Est de l'île de Manhattan, au bord de «l'East river», à New York. Prenant ainsi provisoirement pied en ces mythiques lieux, l'I.p.e.s, rivié à ses rituels, s'est adonné à loisir et avec sagacité, huit jours durant, à l'épluchage d'une mosaïque de près de dix-sept panels et présentations, autour desquels la circonstance imposait tout naturellement, au plan intellectuel, de nécessaires convergences, par le moyen de convenables logiciels alternatifs.

Fait d'événements à dominante culturelle, les uns les autres aussi instructifs que prenants, singulièrement meublés d'inoubliables soirées, de visites de parcs et lieux de réputation planétaire, le chronogramme du meeting a alterné avec un véritable régal touristique. Il aura amplement permis aux illustres invités de s'oxygéner sans mesure dans cette ville de la démesure.

New York, souvenons-nous, cette terre ancestrale des Indiens Algonquins dont le secret de la fulgurante croissance, l'immigration, à près de cinq siècles, en a fait une métropole influente, où cohabitent, à ce jour, plus de cent nationalités, le siège de l'Onu et la première place boursière du monde.

New York ou la Nouvelle Amsterdam, car elle est aussi connue sous ce label, est un curieux mélange de loi et de désordre. Car, si la ville américaine a inventé le plus court chemin entre l'enfer et le paradis, New York en est bien une cinglante illustration. Ses artères, en apparence uniformes, constituent d'invisibles frontières sociales et culturelles. Les terrains vagues et les immeubles insalubres joutent, paradoxalement, les îlots de luxe. Meeting-pot à l'évidence, la rue new-yorkaise est une incroyable palette de couleurs, travaillée et enrichie par les hasards de l'immigration. Pagodes chinoises, coupoles ukrainiennes ou marchés indo-pakistanaïses se télescopent sur le macadam new-yorkais.

L'Amérique a beau ne plus trop faire rêver les Américains nés sur son sol, le mythe du pauvre hère devenu riche n'en demeure pas moins vif dans l'esprit des immigrants de fraîche date. Soixante-dix mille par an viennent pour s'y installer. Les Hispaniques, avec leur «spanglish», association de l'anglais et de l'espagnol, sont, aujourd'hui, plus nombreux que les Africains-Américains des quartiers du Bronx, du Queens ou de Harlem, symbole du ghetto noir américain

et berceau du jazz. Non encore exorcisée des démons des divisions sociales et religieuses, de l'immodéré appétit de prise de pouvoir des uns sur les autres, ainsi que des fréquents conflits intercommunautaires, New York était, il y a une quinzaine d'années seulement, encore terreau de l'insécurité urbaine. Mais, en quête de «tolérance zéro» et grâce, surtout, à la magie de la stratégie de dissuasion tirée de la théorie du «carreau cassé» (selon laquelle les déprédations mineures encouragent des crimes plus graves) impulsée par le maire républicain Rudolph Giuliani, poursuivie et corsée par Michael R. Bloomberg, New York est, maintenant, selon le F.b.i, la seconde ville la plus sûre des Etats-Unis d'Amérique.

New York, pour tout dire, est la ville de tous les possibles, d'autant qu'elle est la cité la plus active et la plus prolifique des Etats-Unis dans le domaine artistique. Historiquement, refuge des intellectuels et des artistes pendant la dernière guerre mondiale, elle n'a rien perdu de son pouvoir d'attraction et de son prestige. New York a, peut-être, manqué son destin de capitale politique de l'Amérique. Mais, pas celui de capitale culturelle et intellectuelle, position qu'aucune autre ville américaine ne saurait lui disputer. Manhattan abrite les meilleurs organes de presse, les plus grandes maisons d'édition, des universités prestigieuses, les plus beaux théâtres, de très nombreux musées et de remarquables institutions culturelles financées par de grands mécènes.



Le colonel Jean Etienne Elion, dans une rue de New-York.

En concentré, New York est, pour l'essentiel: la statue de la liberté, cadeau de la France à l'Amérique, qui éclaire le monde de son flambeau et accueille des millions d'immigrants à l'entrée du port de New York; l'empire «State building», puisant gratte-ciel art déco, situé en plein Midtown, qui domine la skyline de ses 381 mètres avec 86 étages; le Central park, vaste parc paysagé, proche des beaux quartiers de l'Uptown, où l'on peut courir, marcher, lire ou promener son chien; le MoMA, le plus beau musée d'art moderne des Etats-Unis d'Amérique, actuellement en cours de lifting, qui déroule sur ses cinq étages, les œuvres de Picasso, Hopper, Rothko, Warhol...; le pont de Brooklyn, pont mythique entre Manhattan et Brooklyn, à partir duquel l'on peut se délecter d'une vue grandiose sur les tours du quartier de la finance; le Times square et Broadway, légendaire carrefour à proximité du quartier des théâtres, il est l'épicentre de Manhattan. L'Amérique «over size» avec ses panneaux publicitaires qui habitent de lumière les façades des immeubles; La 5^{ème} avenue ou «Fifth avenue», cette artère majestueuse est à New York ce que l'avenue des Champs Elysées est à Paris. Elle aligne autant de magasins de luxe que de musées de prestige; le Greenwich village, un attachant village qui distille

un parfum de vieille Europe dont raffolent les artistes et les intellectuels; le Wall street, la célèbre bourse de New-York, première place financière de la planète, à deux pas du Ground Zéro, elle se cache au détour d'un canyon urbain frappé d'un musée de la finance; le Chrysler building, gratte-ciel art déco élevé à la gloire de l'automobile, dans les années 1930, il apporte une forte touche d'élégance à la skyline new-yorkaise; le Rockefeller center, ce complexe commercial et culturel est l'une des plus belles réalisations d'urbanisme art déco aux Etats-Unis. 14 immeubles classés sont reliés par un labyrinthe de couloirs souterrains, en plus de la Lower Plaza, ornée de drapeaux, terrasse en plein air très animée qui se transforme en patinoire, l'hiver,

et que semble réchauffer le feu ardent d'un Prométhée de bronze doré mesurant six mètres de haut et pesant huit tonnes.

Soho enfin, qui est l'un des quartiers les plus «tendance» de Manhattan. Avec ses aventures aux superbes décors de fonte de ses anciens immeubles industriels, de galeries d'art, magasins de design et de mode, de restaurants branchés qui investissent d'immenses lofts.

Devoir de mémoire oblige, et alors que toute l'Amérique est en train de se souvenir de ses disparus et de rendre hommage aux milliers d'hommes, femmes et enfants tués lors des attaques du 26 février 1993 et du 11 septembre 2001, les participants au 21^{ème} meeting de l'Ipes ont visité le «World trade center» en cours de reconstruction. Celui-ci comprendra un mémorial, un musée et un espace commercial qui seront connectés aux transports en commun.

En fait, ce mémorial, qui honore les 2.983 victimes, originaires de plus de 90 pays, avait déjà ouvert ses portes, le jour du 10^{ème} anniversaire des attaques et il est fonctionnel de façon intérimaire. Il est constitué d'un bassin Nord, un bassin Sud, des tridents, un arbre survivant, les noms des victimes étant inscrits sur les empreintes des tours jumelles. En rappel, le projet de conception a été sélectionné à la suite d'un concours international qui a reçu 5.201 propositions issues de 63 pays.

Le dernier jour de la rencontre, quant à lui, aura été consacré, dans son entièreté, à la connaissance de la Police départementale de New York, dont le sigle anglais est NYPD. Ainsi, sur autorisation spéciale de sécurité et sous la conduite de Jimmy Albrecht, un ancien du NYPD, il a été loisible aux invités de l'Ipes, de visiter le grand quartier général du NYPD de Manhattan, de l'Unité 1 du Service des pompiers du NYPD, de l'Académie de police du NYPD et du Musée de police du NYPD dont les journées ont été étonnamment recréées dans une mise en situation vraie: documents audiovisuels, pièces à conviction, documents d'époque relatifs à la Mafia, la prohibition, la guerre des gangs. Les techniques utilisées au cours d'une enquête de police sont bien restituées: relevés d'empreintes, sécurisation d'une scène de crime, interrogatoire, etc... Le dernier étage abritant, pour sa part, une sourcilleuse +9 section exclusivement adossée à la tragédie du 11 septembre 2001.

Clôturant les travaux de ces 21^{èmes} assises, l'I.p.e.s a fait une passerelle d'honneur à l'actuel vice-président, le colonel Jean-Etienne Elion, lequel, cumulativement avec sa fonction de directeur I.p.e.s pour l'Afrique francophone, s'est réjoui, avec émotion, de cette élévation et a dit son immense bonheur et toute sa pleine gratitude à l'endroit du professeur Dilip K. Das, fondateur et président actif de l'I.p.e.s, au gouvernement de la République du Congo, en particulier, à travers la mission de Son Excellence Monsieur Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et, enfin, à sa famille, pour son soutien constant. Le prochain meeting de l'I.p.e.s a été appelé pour août 2013, à Budapest, en Hongrie.

Pnud (Programme des Nations unies pour le développement)

Don de matériel informatique au Ministère de la justice et des droits humains

Le P.n.u.d a offert un don de matériel informatique à la direction des droits humains et à l'instance permanente des Nations unies pour les populations autochtones. La cérémonie de remise de ce don a eu lieu, mercredi 12 septembre 2012, au bureau du P.n.u.d, à Brazzaville, entre Lamin Manneh, coordonnateur-résident du système des Nations unies et représentant du P.n.u.d, et Philippe Ongania, directeur général des droits humains et des libertés fondamentales et Simon William Mviboudoulou, représentant du groupe des Etats africains auprès de l'instance permanente des Nations unies pour les populations autochtones.



Lamin Manneh (à g.) remettant un échantillon du don à Philippe Ongania.

sur le reste du monde». Ce don vise à réaffirmer le soutien du P.n.u.d aux efforts du gouvernement et des acteurs nationaux en matière de droits humains. Il s'agit, ensuite, de rendre un hommage mérité au leadership du gouvernement congolais en matière de promotion des droits de l'homme. «Les opportunités que j'ai eues de travailler avec votre département ministériel m'ont permis d'apprécier les grandes qualités professionnelles et humaines de Monsieur le ministre d'Etat, ainsi que son engagement dans le mouvement transformationnel du Congo, conformément aux orientations stratégiques définies par Monsieur le président de la République», a poursuivi Lamin

Manneh. Pour leur part, les bénéficiaires ont, tour à tour, remercié le P.n.u.d pour ce don et exprimé leur satisfaction, tout en remerciant ce geste vient en appui aux efforts du gouvernement, déjà considérables dans le cadre du renforcement des capacités de nos administrations.

Signalons que le Congo siège au Conseil de droits de l'homme des Nations unies depuis le 20 mai 2011. Il est, également, le premier pays en Afrique subsaharienne à avoir adopté une loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.

Esperancia
MBOSSA OKANDZE

Les thèmes des panels et leurs animateurs

- Panel 1: Violence, genre et jeunesse: étude de cas. Modérateur: Caroline Taylor, Australie.
- Panel 2: Violence. Modérateur: Paul Rolle, Bahamas.
- Panel 3: Questions individuelles de la violence. Modérateur: Susan Sim, Singapour.
- Panel 4: En s'adressant à la violence dans la société. Modérateur: Moses Montesh, RSA.
- Panel 5: Sécurité durable dans les nations développées et en développement. Modérateur: Edmundo Oliveira, Brésil
- Panel 6: Conditions sociales, Conditions économiques et le Crime. Modérateur: Frédéric Lemieux, USA.
- Panel 7: Police, Sécurité Publique et Rôle de la Société Civile (part.I). Modérateur: Darko Maver, Lettonie.
- Panel 8: Police, Sécurité Publique et Rôle de la Société Civile (part. II). Modérateur: Rick Sarre, Australie.
- Panel 9: Police et Armée.

- Modérateur: Daren Palmer, Australie.
- Panel 10: Cybercrime et Espionnage. Modérateur: James Lewis, USA.
- Panel 11: L'immigration irrégulière et le Crime. Modérateur: Neil Hall, UK.
- Panel 12: Police de réserve. Modérateurs: Jimmy Albrecht et M. Brooke, USA.
- Panel 13: Responsabilités de la police dans les situations de conflit: Cas RSA et Somalie. Modérateur: Sean Tait, RSA.
- Panel 14: Le meilleur des 3 Mondes: Pour plus d'efficacité policière à travers une question d'approche orientée du crime chaud et de groupes chauds. Modérateur: Marica Vasconcelos Vieira, Brésil.
- Panel 15: Le changement de rôle d'un leader de Police. Modérateur: Jenny Fleming, UK.
- Panel 16: En réduisant le crime en Colombie Britannique. Modérateur: Darryl Plecas, Canada.
- Panel 17: NYPD. Modérateur: Jimmy Albrecht, USA.



AVIS DE RECRUTEMENT 2012

Filiale du groupe bancaire international BMCE BANK, La Congolaise de Banque (LCB), Société Anonyme de droit congolais au capital social de 10 000 000 000 de Francs CFA, est un acteur majeur du secteur bancaire en République du Congo.

Dans le cadre de la consolidation de son développement et du renforcement des capacités de ses ressources humaines, La Congolaise de Banque RECRUTE:

- Responsables financiers confirmés;
- Responsables Engagements confirmés;
- Auditeurs internes;
- Responsable Sécurité informatique;
- Responsable Pilotage de projets et maîtrise d'ouvrage (maîtrise AS400, Global banking - SAB et autres outils de développement);
- Responsables juridiques confirmés;
- Responsable Ressources humaines;
- Conseillers clientèle Particuliers;
- Conseillers clientèle Entreprises;
- Responsable du contrôle de gestion.

De formation Bac + 3/5 et âgés de 25 à 40 ans, vous justifiez d'une expérience professionnelle réussie en milieu bancaire d'au moins quatre (4) ans à l'un des postes à pourvoir ci-dessus, et êtes, par ailleurs, dynamique, rigoureux, responsable, autonome, et possédez un sens du relationnel, soumettez-nous votre dossier de candidature comprenant: une lettre de candidature et de motivation, un CV et une copie de votre dernier diplôme ou certificat de travail, exclusivement, à l'adresse électronique suivante: lcbrecrute@lacongolaisedebanque.com

La date limite de réception des candidatures, fixée au 15 octobre 2012 à minuit, est de rigueur.

LEDGER

PLAZA MAYA MAYA ★★★★★

Petit déjeuner « buffet »

Pour vos petits déjeuners d'affaires ou de détente, le restaurant le FLAMBOYANT de l'hôtel Ledger Plaza Maya Maya a le plaisir de vous convier dans son cadre prestigieux.

Tarif par personne : 15.000 Fcfa



Buffet dominical

L'hôtel Ledger Plaza Maya Maya a le plaisir de vous convier dans son restaurant gastronomique le FLAMBOYANT, tous les dimanches de 12h30 à 15h30 à son buffet dominical.

Buffet, haut en saveurs et couleurs, animation musicale par le groupe **Wakassa**.

Prix par personne : 25.000 Fcfa (Boissons en sus)
15.000 Fcfa enfants de moins de 10 ans



réservations@ledgerplaza-mayamaya.com

Tél.: 00 242 05 666 95 9 5

00 242 05 666 96 96

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°055/2012/PN-CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
01	2335 du 06/07/2012	Section: AG; Bloc: 125; Parcelle: 02; Superficie: 483,00m ²	TCHIALI	04	TCHIKAYA Anicet Placide
02	2316 du 28/06/2012	Section: AF, Bloc: 38, Parcelle: 01 Superficie: 492,00m ²	SIAFOUMOU	04	BIKOUEDI Christ Juste Venance
03	2206 du 30/05/2012	Section: U; Bloc: 63; Parcelle: 05; Superficie: 500,00m ²	FOUCKS	03	NGASSAYE Jean Marie
04	1164 du 15/04/2011	Section: /, Bloc: /; Parcelle: /; Superficie 4.250,00m ²	VILLAGE MATOMBI	-	OUYA Peggy Raphaëlle
05	824 du 16/11/2010	Section: /; Bloc: /; Parcelle: /; Superficie: 3.000,00m ²	VILLAGE MATOMBI	-	MANDOUELE Pascaline
06	1437 du 25/07/2011	Section: ABX2; Bloc: 21; Parcelles: 05, 06, 07 et 08; Superficie 2000,00m ²	LOANGO	-	OGNAMI Constant Simplicie
07	2319 du 02/07/2012	Section: AF; Bloc: 101 bis; Parcelle: 11; Superficie: 456,03m ²	SIAFOUMOU	04	ITOUA Euloge
08	2320 du 02/07/2012	Section: AF; Bloc: 101 bis; Parcelle: 09; Superficie: 452,13m ²	SIAFOUMOU	04	ITOUA Euloge
09	2369 du 23/07/2012	Section: S; Bloc: 25; Parcelle: 07; Superficie: 245,00m ²	MATENDE	02	MIERE MOUANKIET Sandra
10	2221 du 05/05/2012	Section: L; Bloc: 20; Parcelle: 07; Superficie: 460,00m ²	O.C.H.	01	KIMBEMBE Bernard
11	2199 du 29/05/2012	Section: V; Bloc: 57; Parcelle: 07; Superficie: 343,83m ²	TIE-TIE 1	03	KIMBEMBE née NZOUMBA Thérèse
12	2200 du 30/05/2012	Section: AD ex-AE; Bloc: 55; Parcelle: 04 ex-03; Superficie: 745,68m ²	MBOTA RAFFINERIE	04	KIMBEMBE Bernard
13	2213 du 01/06/2012	Section: AM; Bloc: 20; Parcelle: 06; Superficie: 504,88m ²	NKOUIKOU	04	KIMBEMBE Bernard
14	2224 du 05/05/2012	Section: V; Bloc: 76; Parcelle: 08 Superficie: 513,00m ²	TIE-TIE 1	03	KIMBEMBE Bernard
15	2214 du 01/06/2012	Section: AD; Bloc: 58; Parcelle: 03 bis; Superficie: 513,00m ²	MBOTA RAFFINERIE	04	KIMBEMBE née NZOUMBA Thérèse
16	2021 du 16/03/2012	Section: T, Bloc: 111, Parcelle: 04, Superficie: 354,00m ²	MAHOUATA	01	BOUKOULOU Marie
17	2367 du 19/07/2012	Section: CN. Bloc 16, Parcelles: 01 à 12; Superficie: 5.700,00m ²	VINDOULOU	04	SOCIETE LABOREX CONGO S.A.
18	1106 du 30/03/2012	Section: CF, Bloc: 142, Parcelle: 06; Superficie: 500,00m ²	MONTKAMBA	04	KIMBEMBE OYA Sarah - n
19	1953 du 17/02/2011	Section: C, Bloc: /, Parcelle: 251; Superficie: 340,00m ²	ZONE INDUSTRIELLE	01	SOCIETE CONGO TOLES
20	2337 du 09/07/2012	Section: AH; Bloc: 35; Parcelle: 02; Superficie 394,25m ²	FAUBOURG	04	DIATHA née TSONO NGALA Svieta Alphonsine
21	1611 du 07/10/2011	Section: T, Bloc: 07; Parcelle: 10; Superficie: 359,00m ²	MATENDE	02	TADJOU-DIN ADJIBADE OSSENI
22	2339 du 09/07/2012	Section: BZ, Bloc: 66, Parcelle: 07 Superficie: 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	04	BIKOU MBYS Lilyette
23	2139 du 07/05/2012	Section: AL, Bloc: 183, Parcelle: 02, Superficie: 371,79m ²	LOANDJILI (CEG MOE POATY)	01	MBOUNGOU Joseph
24	2379 du 25/07/2012	Section: AB; Bloc: 05 ex-41; Parcelle: 01 Superficie: 400,00m ²	SONGOLO	04	SEKOU YARA
25	2081 du 10/04/2012	Section: CN; Bloc: 237; Parcelles: 02 et 04; Superficie: 1.000,00m ²	PLATEAU DE HINDA	04	MBOUKOU Serge Aloïse
26	1636 du 13/10/2011	Section: CK; Bloc: 03; Parcelle: 04; Superficie: 500,00m ²	PLATEAU DE HINDA	04	HOUMBA KIBINDA Armelle
27	2332 du 05/07/2012	Section: AN ex-AM, Bloc: 52 ex-12, Parcelle: 04 ex-06, Superficie: 427,52m ²	TCHINIAMBI II	04	BOUKONGOU Frédéric
28	1262 du 06/05/2011	Section: Q, Bloc: 63, Parcelle: 25 bis; Superficie: 320,40m ²	GRAND MARCHÉ	01	BELMEALY OULD MOHAMED EI MOUSTAPHA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 Décembre 2000 portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 8 août 2012
L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière

Romain DIAKOUNDILA-MOUMINYMIO

Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny

Sr Catherine Kangui repose, désormais, au cimetière de la cathédrale

Rappelée à Dieu, dimanche 9 septembre 2012, à l'âge de 86 ans, des suites d'une longue maladie, Sr Catherine Kangui, appelée affectueusement, «*Ma Catho*», a été inhumée, jeudi 13 septembre au cimetière de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. La messe de ses funérailles a été présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, et concélébrée, par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), président de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale), et une vingtaine de prêtres, parmi lesquels les abbés : Léonard Milongo, Sébastien Zoubakéla et le père Nicaise Wilfrid Ossébi, respectivement, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville, directeur spirituel du petit séminaire Saint Jean et vicaire à la paroisse Sainte Marie de Ouenzé. Cette messe a été rehaussée de la présence de Mme Antoinette Sassou Nguesso, épouse du chef de l'Etat, et, de l'honorable Joseph Kignoumbi Kia Mboundou, deuxième secrétaire de l'assemblée nationale. Des chrétiens de différentes paroisses, des religieux et religieuses de diverses congrégations sont venus nombreux, pour accompagner, à sa dernière demeure, la défunte et soutenir la Congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny, ainsi que les membres de la famille biologique de l'illustre disparue. S'appuyant sur la lettre de Saint



La dépouille mortelle de l'illustre disparue.

Paul apôtre aux Romains, le père Nicaise Wilfrid Ossebi, dans son homélie, a déclaré : «*Dans ce monde, comme dans l'au-delà, nous faisons partie du Christ et nous devons nous ouvrir à la foi qui permet la communion avec les autres.*» Retraçant les qualités de Sr Catherine, le prédicateur a insisté sur sa vie religieuse, elle qui s'est donnée à Dieu, dès l'âge de 20 ans, et a su faire de sa vie l'expression d'une triple fidélité, en s'attachant à Dieu. «*Fidélité à son pays, Sr Catherine a assuré auprès de chacun, le goût du travail et elle a su transmettre l'amour de ce pays à tous ceux qu'elle côtoyait*», a-t-il poursuivi, tout en invitant le peuple de Dieu à im-

plorer la miséricorde du Très Haut, afin qu'elle soit accueillie dans son Royaume. Les témoignages de la fraternité Anne Marie Javouhey et de sa famille biologique ont relevé que Sr Catherine Kangui fut celle qui a su bâtir l'amour. Sr Solange Lozi, vice-supérieure provinciale de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, en Afrique centrale, a remercié la communauté chrétienne pour son soutien moral et spirituel, et a conclu son mot par la lecture du message de condoléances de Mgr Jan Romeo Pawlowski, nonce apostolique au Congo et au Gabon, en déplacement, pour les services de l'Eglise au Gabon. Née le 27 décembre 1926, à

Boundji, Sr Catherine Kangui fut la première d'une famille de sept enfants. Ayant répondu très tôt à l'appel du Seigneur, elle fait sa profession dans la Congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny, le 26 mai 1947, à l'âge de 20 ans et devint Sr Catherine de Saint Cœur de Marie. Sr Catherine Kangui devient la grande responsable de la restauration des filles de l'internat Mgr Augouard, de 1948-1961. Dans son parcours, elle a organisé des cours de cuisine, de tricotage, de broderie et d'arts ménagers. Ouverte à la transmission de l'amour du Seigneur, elle savait réconcilier. Son courage lui avait permis de créer le Mouvement apostolique messagère du Christ, en 1964 et 1986, dans les paroisses Notre-Dame du Rosaire de Bacongo et Ndzunia Mpungu de Ngamaba. Au sein de l'Eglise locale, Sr Catherine Kangui fut organisatrice et s'occupa, tour à tour, du séminaire Saint Jean, de 1975 à 1978, de la procure diocésaine et du Centre interdiocésain des œuvres, jusqu'en 1990. Dans cet élan de solidarité, elle s'est occupée des orphelins et des enfants atteints de la poliomyélite, en vue de les valoriser. Malgré sa maladie, Sr Catherine est restée forte dans les activités agricoles. Le 10 mai 2012, sur son fauteuil roulant, elle avait façonné des expositions-ventes des ouvrages produits par les filles du Mouvement pour la vie.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

Diocèse de Kinkala

Publication de bans

Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque diocésain de Kinkala, a la joie d'annoncer à tous les chrétiens de tous les diocèses, s'il plaît à Dieu, qu'il ordonnera diacres, à la Cathédrale Sainte Monique de Kinkala, les abbés: Destin Judicaël Magnet, Nareve Manima, Gabin Massamba, Arcadius Matouvouengui et Roland Nsana. A cet effet, il exhorte les fidèles chrétiens aussi bien de son diocèse que des autres diocèses du pays à soutenir les futurs ordinants par leurs prières. Cette circulaire tient lieu de publication de bans. Pour toute question importante concernant les ordinants, s'adresser au secrétaire-chancelier du diocèse.

Contact: 05 536 64 57 / 06 679 66 79
E-mail: diocesekinkala@yahoo.fr

Bientôt, le Jubilé d'argent du diocèse

1987-2012, cela fait vingt-cinq ans, déjà, depuis que le diocèse de Kinkala a été érigé. Mgr Louis Portella Mbuyu présidera une messe solennelle, le dimanche 30 septembre 2012, à la place mariale de la Cathédrale Sainte Monique de Kinkala. A cet effet, cinq jeunes seront ordonnés diacres, pour marquer ces festivités du jubilé d'argent. Par ailleurs, l'évêque de Kinkala procédera, également, à l'ouverture du synode diocésain (avec la diffusion des Lineamenta), sous le thème: «*Combats le bon combat de la foi, conquiers la vie éternelle à laquelle tu as été appelé*», 1 Tm 6,12. Les fidèles chrétiens sont conviés à cette célébration eucharistique ou à s'y unir par la prière.



AVIS D'APPEL D'OFFRES

I- OBJET

La République du Congo a obtenu un don du fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER 3). Il se propose donc d'utiliser une partie des fonds de ce don pour des paiements autorisés au titre du présent Contrat.

L'Unité de Coordination du Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER 3) lance un Appel d'Offres pour la réhabilitation de deux (2) pistes sur les axes Nguela - Mbamou - Kibouéndé et Louingui - Sakamesso - Moulenda dans le Département du Pool.

II- ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres est composé de deux (02) lots dénommés : *Réhabilitation de deux pistes dans le Pool : axes Nguela - Mbamou - Kibouéndé et Louingui - Sakamesso - Moulenda dans le Département du Pool.*

Il s'agit de:

- «Lot 01: Piste; Louingui - Sakamesso - Moulenda 22 Km
- «Lot 02: Piste; Nguela - Mbamou - Kibouéndé 31 Km

IV- PARTICIPATION

La participation à l'Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises qualifiées, éligible par le FIDA, (domiciliées en République du Congo, inscrites au Registre du Commerce et à jour vis-à-vis des différentes administrations du pays).

V- ACHAT ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignement et l'achat du Dossier d'Appel d'Offres peuvent se faire dans les Bureaux du PRODER3, Sis au 2ème Etage de la Tour de l'Arc, à Brazzaville, Tél.: (+242) 06 625 17 27- République du Congo Courriel: proder3@yahoo.fr NB: moyennant paiement de la somme de Cent Mille (100.000) francs CFA.

VII- PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Les Offres, rédigées en langue française et en cinq (5) exemplaires un (01) Original et quatre (04) Copies, seront déposées contre récépissé dans les Bureaux du PRODER 3, Sis au 2ème Etage la Tour de l'Arc, à Brazzaville, Tél.: (+242) 06 625 17 27- République du Congo Courriel: proder3@yahoo.fr

Les Offres seront adressées à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) du Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la San-

gha (PRODER (3)) sise à la Tour de l'Arc, 2ème Etage en face de City Center à Brazzaville, Tél.: (+242) 06 625 17 27, Courriel: proder3@yahoo.fr République du Congo. Elles devront être parvenues au plus tard le lundi 22 octobre 2012 à 12 heures 30 minutes, heure locale, délai de rigueur.

VIII- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, en présence des représentants de soumissionnaires le lundi 22 octobre 2012 à 13 heures 30 minutes dans les Bureaux du PRODER 3, sise à l'Immeuble l'ARC, 2ème Etage en face de City Center, Tél.: (+242) 06 625 17 27 B.P.: 432 Brazzaville E-mail: proder3@yahoo.fr République du Congo

IX- DELAI D'ENGAGEMENT DU SOUMISSEUR

Le Soumissionnaire sera considéré comme engagé par son Offre pendant 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

X- RESERVES

L'Unité de Coordination du Projet (UCP-PRODER 3) se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Fait à Brazzaville, le ...

Le Coordonnateur
Dominique KENGA

Congrégation des sœurs Minimes de Notre-Dame du Suffrage

Premiers Vœux des Srs Marie Josée Makoba, Sylvie Musikingulu et Marie Thérèse Sabine Mitama

Implantée au Congo, il y a sept ans, la Congrégation des sœurs Minimes de Notre-Dame du Suffrage était dans la joie de participer, samedi 15 septembre 2012, en l'église Sainte Rita de Moukondo, dans l'archidiocèse de Brazzaville, à la messe solennelle au cours de laquelle trois religieuses, Srs Marie Josée Makoba Tembo, Sylvie Musikingulu Makembi et Marie Thérèse Sabine Mitama Ntalu, ont émis leurs premiers vœux. Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, cette messe a été concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, président de la Conférence épiscopale du Congo et président en exercice de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale), et treize prêtres.

L'église Sainte-Rita de Moukondo était prise d'assaut par les fidèles chrétiens, dont des parents, amis et connaissances venus entourer de leur amitié les professes. Une délégation de la Congrégation des Sœurs Minimes de Notre-Dame du Suffrage venue de l'Italie a pris part à cette messe aux côtés d'une autre délégation venue de la R D Congo.

Dès le début de la messe, l'archevêque a circonscrit le motif de ce rassemblement liturgique et imploré la bonté du Seigneur, pour qu'il permette à ces jeunes dames ayant choisi librement de le servir en étant religieuses, de tenir bon tout au long de leur chemin. Il a demandé aux parents d'être de véritables canaux par lesquels s'écoule et s'accomplit la volonté du Seigneur, en soutenant la vocation religieuse de leurs filles.

L'abbé Mesmin-Prosper Masengo, qui a suivi cette congrégation religieuse féminine, a prononcé l'homélie successi-

vement en français, en italien et en lingala. Il a évoqué l'authenticité du charisme de ladite congrégation religieuse ainsi que la noblesse du choix effectué par les professes qui ont fait leurs premiers vœux.

Après l'homélie, les trois professes ont prononcé leurs vœux temporaires devant Sr Fabiola Detomi, supérieure générale de la Congrégation des Sœurs Minimes de Notre-Dame du Suffrage, venue d'Italie pour la circonstance. A la fin du rite, les trois professes ont porté le voile et l'anneau distinctifs de leur appartenance dans cette famille religieuse.

Avant la fin de la messe dont l'animation a été assurée par la chorale Magnificat de ladite paroisse, Sr Fabiola Detomi a remercié l'archevêque qui a bien voulu célébrer cette messe.

Au nom de ses consœurs, Sr Sylvie Musikingulu Makembi a exprimé sa gratitude à tous ceux qui les ont aidées et soutenues tout au long de leur cheminement.

Intervenant en dernier lieu, l'ar-



Sr Marie Josée Makoba Tembo.



Sr Sylvie Musikingulu Makembi.



Sr Marie Thérèse Sabine Mitama Ntalu

chevêque de Brazzaville a remercié tous les participants à la messe, Mgr Louis Portella Mbuyu et tous les prêtres concélébrant pour leur disponibilité.

Fondée à Turin, en Italie, le 16 juin 1881 sur inspiration du bienheureux François Faà di Bruno, la Congrégation des Sœurs Minimes de Notre-Dame du Suffrage est présente en Argentine, en Colombie (Amérique latine), en Roumanie et en Afrique. Depuis 2005, les religieuses de cette congrégation sont arrivées au Congo et ont créé une communauté pour perpétuer le charisme de leur fondateur.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Lu pour vous

Diocèse de Clermont (France)

Un prêtre pédophile se dénonce et il est arrêté

Mis en examen pour viol et agressions sexuelles sur mineur de 15 ans et sur mineurs de plus de quinze ans, un prêtre de Riom, âgé de 43 ans, a été placé en détention provisoire, jeudi 6 septembre, à Saint-Etienne. Pour ces faits qui se seraient déroulés en Centrafrique, entre 2007 et juillet 2010, où il avait été envoyé comme prêtre, il s'est, lui-même, dénoncé à la justice, sur les recommandations de l'archevêque de Clermont, Mgr Hippolyte Simon. Et ce, en adressant un courrier au procureur de la République de Clermont, le 31 janvier 2011, six mois après son retour en France, en juillet 2010.

Saisi en avril 2011, l'office central pour la répression des violences aux personnes, basé à Nanterre, a mené une longue investigation en Centrafrique. Elle aurait permis d'identifier trois victimes, des mineurs, dont une victime de viol.

Le prêtre a été entendu par les enquêteurs, le mardi 4 septembre dernier. Placé en garde à vue 48 heures durant, au cours desquelles il a confirmé les faits, il a été transféré à Clermont-Ferrand, le jeudi, devant un juge d'instruction, puis un juge des libertés et de la détention, qui a décidé de le placer en détention provisoire. Vendredi dernier, son avocat a fait appel de cette ordonnance de placement en détention provisoire.

Prêtre dans le diocèse de Clermont, depuis 1995, à Issoire, d'abord, puis à Clermont où il s'est occupé des aumôneries des jeunes, il était prêtre coopérateur à la paroisse Notre-Dame des Sources, au pays riomois, depuis le 1^{er} septembre 2011. Les paroissiens ont été avertis, le week-end dernier, de la procédure visant ce prêtre, à travers un communiqué du diocèse de Clermont, lu au cours des offices.

Dans ce communiqué, l'Eglise rappelle que, depuis l'envoi, par le prêtre, de sa lettre de dénonciation, «la justice est saisie de l'affaire. C'est à elle et à elle seule qu'il appartient de se prononcer». «Durant ces deux années, explique le diocèse de Clermont, il est d'abord, resté un an à Paris, sans avoir de ministère actif, et il a commencé un accompagnement personnel, pour surmonter ses difficultés. Mais, en attendant que la justice se prononce, le diocèse a respecté la présomption d'innocence, en tenant compte du fait que ce prêtre avait, lui-même, procédé à une démarche personnelle, en alertant la justice». D'où la décision de le nommer, le 1^{er} septembre 2011, dans la paroisse de Riom, sous l'autorité d'un curé considéré comme «solide». «Il faut que nous disions la vérité tout le temps, et que nous restions toujours crédibles, parce que nous ne l'avons pas caché», justifie Mgr Hippolyte Simon, en indiquant l'avoir «nommé il y a un an, dans le respect de la présomption d'innocence. Si je ne l'avais pas fait, on m'aurait demandé pourquoi. On m'aurait demandé s'il n'était plus libre de confiance».

«Il faut le juger sur les actes», insiste l'archevêque de Clermont, en précisant qu'il s'agit d'une affaire de «droit commun», convaincu que l'Eglise a fait tout ce qu'il était possible, pour l'aider à trouver la paix intérieure. «Je souhaite que la justice fasse son travail équitablement, en tenant compte qu'il a pris les devants», conclut Mgr Hippolyte Simon.

Cécile BERGOUGNOUX et Cédric GOURIN
Tiré du site: www.lepopulaire.fr

Commentaire de la rédaction

Un évêque qui a eu une attitude sage, pour sauver l'image de l'Eglise

La réaction de Mgr Hippolyte Simon, lorsque son prêtre lui a confessé ses actes pédophiles, a sauvé l'Eglise de France d'un scandale qui allait, un jour, éclater dans les médias. En demandant à son prêtre de se dénoncer, il a évité que ces actes répréhensibles ne soient exploités par l'opinion contre l'Eglise, comme cela est, souvent, le cas. Au-delà, on peut reconnaître le sens de responsabilité de cet évêque, qui n'a pas reculé, ni fait profil bas devant une telle situation. Il a affronté, courageusement, au nom de sa responsabilité, la honte ou la gêne que suscitent de tels actes, lorsqu'ils sont connus du public.

Le diocèse de Clermont a, lui aussi, su prendre une démarche responsable par rapport à cette situation, en communiquant aux chrétiens et en expliquant même pourquoi l'archevêque, au courant des faits, avait, malgré tout, nommé ce prêtre dans la paroisse de Riom. C'était pour respecter sa présomption d'innocence, c'est-à-dire, son innocence avant que la justice n'établisse sa responsabilité dans les actes qui lui sont reprochés.

Au dessus de tout, c'est le prêtre, lui-même, qui inspire un fort respect, devant sa démarche personnelle d'alerter la justice sur les faits qu'il avait commis. Il a suivi le conseil de son évêque; il a, humblement, reconnu ses fautes et même, avant cela, il avait accepté un accompagnement personnel. Sa prise de conscience inspire respect. Car, ce qui compte, ce n'est pas seulement de condamner les actes qu'il a posés et de le punir pour cela, mais surtout, sa prise de conscience qu'il a mal agi et qu'il ne voudrait plus retomber dans ces travers. L'archevêque de Clermont a raison de dire que la justice doit faire son travail, tout en n'oubliant pas qu'elle a devant elle, un homme qui s'est, lui-même, rendu à elle et qui a reconnu ses fautes.

Congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeaupville

Jubilés d'or des Srs Jeanne Françoise Oumba, Marie-Thérèse Nkouka et d'argent de Sr Emile Léocadie Imbio



Srs Jeanne Françoise Oumba (à g.) et Marie-Thérèse Nkouka.

La congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeaupville, les jubilaires et leurs familles biologiques respectives sont heureuses d'annoncer la commémoration des 50 ans de vie religieuse des Srs Jeanne Françoise Oumba et Marie-Thérèse Nkouka ainsi que les 25 ans de vie religieuse de Sr Emile Léocadie Imbio.

A cette occasion, une messe d'action de grâce sera célébrée, samedi 29 septembre 2012, à 9h 30,

en l'église Sainte Marie de Ouenzé, «Mama Elombé» (près du Stade Mbongui), dans le cinquième arrondissement de Brazzaville.



Sr Emile Léocadie Imbio.

Communiqué Nécrologique

Le curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Baongo, président du Conseil pastoral paroissial a le regret d'informer le Bdal (Bureau diocésain pour l'apostolat des laïcs), les fidèles chrétiens de la paroisse Saint Pierre Claver et de l'archidiocèse de Brazzaville, du décès du vice-président du Conseil pastoral paroissial de Saint Pierre Claver et secrétaire général du Bureau national de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage, Monsieur Raphaël BIYEDI, décès survenu, le mercredi 12 septembre 2012, au Chu (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°136 de la rue Berlioz à Baongo (arrêt Théophile Mbemba). Les obsèques auront lieu, jeudi 20 septembre 2012, selon le programme ci-après :

- 8h 00 : levée du corps à la morgue de Makélékélé
- 9h 00 : recueillement à domicile
- 10h 00 : exposition du corps et recueillement à la paroisse Saint Pierre Claver.
- 12h 00 : messe de requiem
- 13h 30 : départ pour le cimetière privé de Wayako
- 16h 00 : fin de la cérémonie.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2012

Le curé de la paroisse, PO
Père Brel DAOUDA MALELA sss
Vicaire de la paroisse



Cadre de concertation multi acteurs pour la gestion durable des ressources naturelles dans le Niari

Mettre en place une plate-forme de gestion de l'écosystème forestier

Une délégation du cadre de concertation multi acteurs pour la gestion durable des ressources naturelles dans le Niari, conduite par Francy Ibouanga Bouckedy, vice-président du conseil départemental du Niari et président dudit cadre de concertation, a eu des séances de travail, respectivement, avec la direction générale de l'économie forestière, la représentation de la Délégation de l'Union européenne et la direction générale des mines et de la géologie, les 13 et 14 septembre 2012, à Brazzaville. Cette délégation était composée de Gaston Ignoumba, conseiller à l'aménagement du territoire et au développement local près le président responsable de la cellule régionale de coopération francophone et membre du cadre de concertation, Daniel Mampassi, secrétaire rapporteur du cadre de concertation, Guy Fulgence Itsoua, chargé des programmes à Congo environnement et développement, en abrégé Cedev, et Marcel Mampouya, cadre de la direction départementale de l'économie forestière au Niari et membre du cadre de concertation.



Séance de travail entre la délégation et le directeur général de l'économie forestière, Donatien Nzala.

Les séances de travail entreprises par le cadre de concertation visaient la réflexion sur la mise en place d'une plateforme pour permettre d'examiner et d'analyser ensemble, avec les différentes administrations, la gestion de l'écosystème forestier, un problème récurrent qui revient, toujours, au niveau des débats du conseil départemental du Niari. Cette synergie va, aussi, permettre de mieux faire le suivi de l'exécution des cahiers des charges des entreprises forestières, minières et géologiques évoluant dans le Niari. Il est question, également, de veiller aux conditions de vie des populations riveraines des zones d'exploitation. Ces séances de travail ont été plus une mission d'information pour la délégation. Le Niari a une couverture forestière totale de 2.645.579 hectares. Cependant, les activités qui s'y mènent, sont peu connues des communautés. Pour ces raisons, le conseil départemental du Niari, à travers sa délibération du 26 mai 2011, a créé le cadre de concerta-

tion multi acteurs pour la gestion durable des ressources naturelles. Une tribune permettant aux parties concernées, notamment les administrations, la société civile, les communautés riveraines et les peuples autochtones, d'échanger, afin de contribuer au développement durable pour une gestion rationnelle et équitable des ressources naturelles dont regorge le Niari. Les missions du cadre de concertation consistent à: la sensibilisation des populations du Niari sur les questions de gestion des ressources naturelles; la gestion concertée et participative dans le secteur forestier, minier et environnemental; l'implication des communautés riveraines à la gestion participative des ressources naturelles; l'implication des communautés locales et autochtones au processus d'élaboration et de suivi des cahiers des charges; et, enfin, le suivi de la contribution de l'exploitation des ressources naturelles au développement local et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Pour Francy Ibouanga Bouckedy, les séances de travail avec les administrations rencontrées ont été une expérience très fructueuse. «Il nous a été donné une série d'informations, tel qu'avec la direction générale de l'économie forestière, par exemple, se concerter ensemble, dans quelle mesure le Ministère de l'économie forestière va mettre en place le plan d'aménagement, en ce qui concerne la gestion des forêts du département du Niari, qu'il faut, d'abord, certifier. La gestion que nous visons plus, c'est la régénération de ces forêts et la gestion communautaire. Avec l'Union européenne, nous ciblons non seulement la formation, mais aussi, le financement des projets. Nous tenons à travailler en symbiose avec le gouvernement. Maintenant, avec la nouvelle donne, nous serons une partie prenante dans la rédaction des cahiers des charges, pour prendre en ligne de compte certaines données pour l'implication dans la gestion des forêts. Plusieurs situations sont aussi igno-

rées des populations. Elles ne savent pas les contrats qui lient les entreprises exploitant les forêts et le gouvernement et ignorent même le fonds routier, parce que les taxes sont recouvrées pour remettre en l'état des routes abimées. En dehors des forêts, il y a, aussi, certaines espèces d'animaux protégées, comme les éléphants qui dévastent les champs dans beaucoup de villages. Parfois, les populations ne sont pas bien informées qu'il ne faut pas les abattre. Il faut que ces populations trouvent une compensation et le conseil doit servir de charnière entre le gouvernement et ces populations pour faire réparation et continuer à protéger ces éléphants. Nous souhaitons que le gouvernement s'attelle à mettre en place un plan d'aménagement des forêts du Niari, pour que les populations tirent profit de l'exploitation de leurs ressources naturelles», a-t-il affirmé.

Philippe BANZ

ANNONCE LEGALE

J.F.V.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social F.CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Pointe-Noire, Avenue Charles De GAULLE, immeuble CNSS, 1^{er} étage
RCCM: CG/PNR/12 B 383
Pointe-Noire - République du Congo

Il ressort d'un acte authentique reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire, en la résidence de Pointe-Noire, le 21 août 2012, enregistré à Pointe-Noire, en date du 22 août, Folio 150/3, la création d'une société ayant pour:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET:

- Le conseil, l'expertise, l'audit, les études dans la gestion des sociétés ou de biens immobiliers ou fonciers;

- Toute forme d'investissement lié à la prise de participation ou à la location de sociétés, de biens immobiliers ou fonciers.

DENOMINATION: J.F.V;

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, Avenue Charles De GAULLE, immeuble CNSS, 1^{er} étage, République du Congo;

DURÉE: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM;

GERANCE: Monsieur Jean-François Alain VIVIEN, pour une durée indéterminée;

FORMALITE LEGALE: Dépôt au Centre de formalité des entreprises de Pointe-Noire, le 24/08/2012.

RCCM: n° CG/PNR/12/B 383.

Pour avis,
Le Gérant

FAIRE-PART

18 septembre 1972-18 septembre 2012!
En hommage à son père et sa mère qui l'ont, depuis, précédé de l'autre côté, Aristide Ghislain NGOUMA totalise 40 ans d'âge, ce mardi 18 septembre 2012. Ainsi, il invite tous ceux qui le connaissent et l'affectionnent, à rendre grâce au Seigneur avec lui, pour la gratuité de la vie. Dieu est bon!

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à Pointe-Noire le 16 juillet 2012, folio 075/6, n°520 et déposé au rang des minutes du Notaire, Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, le 12 juillet 2012, il a été constitué, sous la dénomination CONGO MINING EXPLORATION, une société à responsabilité limitée, en sigle CME SARL, ayant pour objet:

- la prospection minière;
- la recherche minière, notamment les travaux de recherche ayant pour but de prolonger la vie de la mine et/ou d'augmenter les réserves;
- L'exploitation minière, y compris, sans limitation, l'extraction, la concentration, l'amélioration, le traitement et la transformation des minerais et autres produits miniers;
- La commercialisation des minerais et autres produits miniers;
- La mise en valeur et la construction de la mine;
- L'obtention, l'aliénation et l'exercice

des droits relatifs à tout titre minier;

- La réalisation des projets sociaux afférents aux opérations minières;
- L'étude, la réalisation de tous travaux miniers de toute nature liés indirectement aux travaux de recherche ou d'exploitation minière;
- Toutes opérations entrant dans son objet social, seule, en participation, en association, ou sous quelque forme que ce soit;
- La détention des participations directes ou indirectes dans des sociétés exerçant les activités ci-dessus;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et, généralement, toutes opérations, quelles qu'elles soient, se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou an-

nexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le siège social est sis, 3, Avenue de Loango, Immeuble Elisabetah, 2^{ème} Etage, Entrée du Port, en face de l'Etat-major, B.P: 1235, Pointe-Noire.

Le numéro du RCCM est CG/PNR/12B302.

Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 F. Cfa.

Il est divisé en 200 parts sociales d'une valeur nominale de 5.000 F. Cfa chacune, numérotées de 1 à 200, entièrement souscrites et libérées et détenues par l'associé unique, à savoir:

La société EEPL HOLDING, société à responsabilité limitée de droit mauricien.

La société est gérée par Monsieur JOHN PAUL WELBORN, désigné en qualité de gérant statutaire, né le 08 septembre 1970, à PERTH (AUSTRALIE), de nationalité australienne.

Antoine Ngoma, coordonnateur du Renapac:

«Les peuples autochtones ne sont pas bien traités par les sociétés forestières»

Les premiers résultats de l'étude: «Impact de l'exploitation forestière sur les communautés locales, et particulièrement sur les peuples autochtones» ont été présentés récemment à Dolisie, la capitale de l'or vert. Cette étude, réalisée par Acted et l'Ong Cedev, avec l'appui de l'Union européenne, fait ressortir une vérité criante qu'Antoine Ngoma, coordonnateur du Renapac (Réseau national des peuples autochtones du Congo) a formulé en ces termes: «Les peuples autochtones ne sont pas bien traités par les sociétés forestières du Niari». D'où l'indignation de certains responsables des organisations de la société civile locale qui sont montés au créneau, pour dénoncer l'exploitation du bois dans le département du Niari, qui ne tient pas compte des réalités des peuples autochtones. Interview d'Antoine Ngoma.

* Dans la salle, vous avez soulevé une question liée au traitement des peuples autochtones, par les sociétés d'exploitation forestière, exerçant dans le département du Niari. Qu'en est-il exactement?

**J'ai été visité la société forestière Foralac en ma qualité de membre du Renapac (Réseau national des peuples autochtones du Congo). La façon dont Foralac est en train d'utiliser les peuples autochtones n'est pas bien. Les autochtones subissent un peu comme le chien de chasse. Dès qu'il trouve le gibier, il est récompensé en monnaie de singe. On emploie les autochtones seulement pour la prospection c'est-à-dire pour aller chercher le bois dans la forêt. Une fois le bois trouvé, on ne les embauche pas, mais sont employés comme temporaires. Alors que leurs frères bantous sont, en grande majorité, engagés en qualité d'agents permanents. Lors de la paye, les autochtones perçoivent les salaires en numéraire et n'ont pas de bulletins de paie. Il est même difficile de

maîtriser leurs salaires, c'est très compliqué. Par ailleurs, une semaine après l'embauche, ils sont souvent victimes de mise à pied sans motif propre. Dès que le chantier fini, la société forestière les appelle encore de nouveau, puisque seuls les autochtones ont la véritable connaissance des endroits où on trouve le bois à exploiter. Voilà, comment les sociétés forestières utilisent les autochtones.

* M. le Coordonnateur, vous avez parlé, également, de deux autochtones décédés, depuis quelques jours et dont la prise en charge des obsèques pose problème. Que se passe-t-il?

**Jusqu'à présent les corps de ces deux autochtones sont, encore, à la morgue municipale de Dolisie. Je suis en train de faire des démarches auprès des autorités locales. J'ai soulevé le problème dans la salle, pour attirer l'attention des autorités puisque elles ont été représentées par leurs collaborateurs qui, je l'espère, pourraient faire le relais. Je rappelle que ces deux autochtones sont



Antoine Ngoma.

morts de maladie à l'hôpital général de Dolisie où ils ont été évacués. De leur vivant ils habitaient au village Ngoua 2. Nous enregistrons de nombreux cas de ce genre. La fois passée c'était des autochtones victimes d'un accident de chasse. Ils étaient à la chasse en groupe en train de pourchasser un gibier, un d'entre eux est tombé par inattention et l'arme à sortie des balles qui ont tué un des leurs. D'autres avaient quelques blessures et ont été évacués à Dolisie, pour des soins. Faute d'assistance et pour des raisons de famine, ils ont fini par regagner le village malgré leur état. Personne ne s'occupait d'eux. J'avais déposé les factures à la préfecture pour qu'elle nous aide à payer les frais d'hospitalisation de ces blessés mais jusqu'à présent aucune suite n'a été donnée. Résultat: ces autochtones

n'ont pas eu droit à des soins appropriés. L'autochtone qui détenait l'arme est, actuellement, à la Maison d'arrêt de Dolisie. Le seul souci que j'ai c'est qu'il souffre d'une hernie pesante à peu près 4 kilos, si j'ose dire. Je ne sais pas comment il est traité à la Maison d'arrêt.

* A propos de l'impact de l'exploitation forestière légale et illégale sur les communautés locales et autochtones, qu'avez-vous retenu de la restitution de l'étude faite à propos?

** C'est à féliciter. Si c'est fait tel qu'on a présenté les résultats de l'étude, il n'y a plus à regretter pour les peuples autochtones. Parce que tout est désormais vu à la loupe. Je suis d'accord avec tout ce qu'on vient de dire. Je profite de votre espace, pour lancer un appel aux autorités locales, afin qu'il nous aide en tant que Renapac à faire face aux inhumations des deux corps de nos frères autochtones qui se trouvent, encore, à la morgue de Dolisie. C'est, aussi, l'occasion peut-être de parler, ici, des difficultés au niveau de Ngoua 2. Les parents ont des problèmes, pour se rendre à Dolisie. C'est très compliqué. Et pourtant, on voit rouler un véhicule dans la ville portant les inscriptions «Réinsertion des peuples autochtones du Niari», mais, jusqu'à preuve de contraire, rien n'est fait par ce projet.

Propos recueillis par
Eric MAHOUNGOU-
NZINGOU
Correspondant permanent
à Dolisie

P.r.c.c.e (Projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales)

Vers la création d'un centre de médiation et d'arbitrage du Congo

Cette information a été officialisée, vendredi 14 septembre 2012, au palais des congrès, à Brazzaville, par André Kamba, directeur de cabinet du ministre du commerce et des approvisionnements, à l'occasion de la cérémonie de clôture du séminaire de formation organisée à l'intention des futurs arbitres de ce centre.



Une vue des participants.

La mise en place prochaine de ce centre, en sigle Cemaco (Centre de médiation et d'arbitrage du Congo), est l'un des fruits de la coopération qu'entretient l'Union européenne avec la République du Congo, à travers son P.r.c.c.e (Projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales) au Congo. Ce centre aura pour missions d'aider les opérateurs économiques implantés sur le marché congolais à régler leurs différends commerciaux. En clair, elle permettra d'administrer les procédures de médiation et d'arbitrage par lesquelles les opérateurs économiques verront les différends, nés de l'exécution de leurs contrats commerciaux, être tranchés par des personnes privées (médiateurs ou arbitres), investies du pouvoir de régler ces différends. Le Cemaco est, également, un organe de règlement de litiges commerciaux en dehors des tribunaux étatiques. Les décisions qui seront prises, par les arbitres de ce centre, auront la même force que celles rendues par les tribunaux.

Par ailleurs, pour éviter des éventuels vices de fonctionnement du Cemaco, les arbitres de cette institution, ont bénéficié d'une formation de cinq jours liée à l'apprentissage des techniques arbitrales, utiles à l'accomplissement de leur action.

André Kamba a convié les arbitres de ce centre à agir en toute impartialité, en tenant compte de l'égalité des parties. «Vous ferez appel non seulement à vos aptitudes techniques, mais aussi à votre morale. C'est pour ça que dans le choix des arbitres, il a été tenu compte de tous ces aspects», a-t-il dit.

Le Cemaco est une institution qui s'attachera aux chambres de commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire. Signalons que les arbitres, qui travailleront pour cette institution, ont été sélectionnés suite à un appel à candidature, publié en octobre 2011. Les arbitres de cette structure comptent parmi les professionnels du droit.

Hordel BIAKORO

Société VMK

Lancement du produit «Smartphone Elikia»

La société VMK, spécialisée dans le domaine des nouvelles technologies et de la communication Internet, a procédé, officiellement, au lancement de son nouveau produit: le téléphone mobile intelligent «le Smartphone Elikia». Celui-ci possède plusieurs fonctions, comme le G.p.s. La cérémonie de présentation de ce nouvel appareil s'est déroulée à l'Institut français du Congo (Ex-centre culturel français), à Brazzaville, jeudi 6 septembre 2012. Elle a été présidée par Véronne Mankou, directeur général de l'entreprise VMK.

Le Smartphone Elikia est un produit de haute gamme. Il est d'une qualité assez exceptionnelle, selon le laboratoire, qui l'a testé, a affirmé Véronne Mankou, directeur général de la société VMK et concepteur de ce téléphone mobile, avant de préciser que le Smartphone Elikia a les capacités d'un ordinateur portable. Dans la pratique, c'est un téléphone permettant, en plus des appels, de télécharger des applications, de surfer sur Internet, de stocker des documents, de prendre des photos, d'écouter de la musique et de prendre des notes. Avec ce Smartphone, il y a l'espoir de lancer la mode Gps qui n'existe pas encore au Congo, parce que le terminal coûte cher, a indiqué l'orateur.

Le Smartphone Elikia a été monté en Chine, pour la simple raison que ce pays offre des meilleures conditions de fabrication. Il est vendu à 85.000 F.Cfa sur le marché. Selon une étude du marché congolais menée par la société VMK, le Smartphone de la même qualité et ayant les mêmes caractéristiques coûte deux fois plus

cher. Cette marque de Smartphone est le plus moins cher sur le marché, a-t-il souligné. Cet appareil sera vendu par les plus grands opérateurs de téléphonie mobile au Congo et par des distributeurs de proximité. Pour protéger la marque, la société a décidé de faire enregistrer son brevet en Chine où l'on produit le Smartphone Elikia. Une marque de téléphone mobile mise sur le marché congolais, pour répondre aux besoins et surtout pour permettre au plus grand nombre de Congolais d'avoir accès à la technologie.

Pour Véronne Mankou, «la technologie ne s'arrête pas au téléphone. Elle a plusieurs formes et nous réfléchissons sur toutes ces diverses formes, pour savoir comment apporter notre solution. A ce jour, aucune entreprise africaine n'a conçu de Smartphone et nous sommes les premiers».

Après Brazzaville, le Smartphone Elikia sera présenté, au cours de ce mois de septembre, au public ponténégrin et, très prochainement, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pendant les African Telecom People, une gran-



Véronne Mankou.

de conférence des technologies de la communication. La fin de la présentation de Smartphone Elikia a été suivie d'une exposition de téléphones mobiles, dans le hall de l'Institut français du Congo. Pour rappel, Véronne Mankou a, déjà, mis au point une tablette tactile, qui est un réseau de 3G, aujourd'hui, au Congo. La société VMK a vu le jour en 2009. Mais par manque de financement, l'entreprise fut, d'abord, lancée sous le statut juridique d'établissement, c'est-à-dire d'entreprise individuelle, avec comme spécialité la communication interactive et la technologie internet. Elle a gardé ce statut pendant deux ans et demi. Aujourd'hui, VMK s'est muée en société anonyme au capital de 250 millions F.Cfa, soit 500.000 dollars américains. Elle s'est réorientée dans les

technologies mobiles, plus précisément dans la conception des produits grand public. Le but poursuivi étant d'offrir au plus grand nombre de personnes l'accès à la technologie. L'entreprise a pour cible l'Afrique. Sa stratégie de fournir des produits de qualité capables de rivaliser avec ceux des grandes marques.

Philippe BANZ

5^{ème} édition de Kersivac (Kermesse Sida vacances)

Inciter les jeunes au dépistage du V.i.h-sida

La 5^{ème} édition de Kersivac (Kermesse Sida vacances) a été lancée, mercredi 12 septembre 2012, à l'école primaire S' esprit de Mougali, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, par Jean Marie Bamokena, chef du cabinet du préfet de Brazzaville. En présence de l'administrateur-maire de Mougali, Pierre Malanda et du représentant du secrétaire exécutive du C.n.i.s (Conseil national de lutte contre le sida). Pendant plus d'une semaine, les jeunes pourront visiter des stands, avec divers jeux, installés dans la cour de

ladite école. Cette kermesse, qui a commencé depuis le 7 septembre dernier, sera close le 20 septembre 2012. Son objectif principal: sensibiliser les jeunes en milieu scolaire, afin qu'ils luttent contre le sida sur tous les plans, en utilisant le préservatif. Cette Kermesse s'articule, également, autour de plusieurs axes, au nombre desquels: aider les jeunes à connaître

leurs statuts sérologiques, à travers le don de sang et le dépistage volontaire. Selon le rapport 2009 du C.n.i.s, le taux de prévalence du V.i.h-sida en République du Congo Brazzaville est de 3,2%, chez les jeunes de 15 à 49 ans. Tandis que dans le département de Brazzaville, ce taux est de 2,4%.

Pascal BIOZI KIMINOU

S r x u # g h # e r q q h v # l q d o | v h v /
m ñ d l p h # l u h
O d # h p d l q h # d i u l f d l q h 1

Programme des Nations Unies pour le Développement

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)
Les valeurs fondamentales des Nations Unies:
Intégrité. Professionnalisme. Respect de la diversité



Le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, recherche: pour le Département de Sûreté et de Sécurité des Nations Unies (UNDSS).

Titres des postes	Durée et type du contrat et grade	Lieu d'affectation	Date prise de fonction
Un (1) Chauffeur	FTA- 1 an/G3	Brazzaville	Dès que possible

Les candidatures (lettre de motivation non manuscrite, CV, P11, copies des diplômes, certificats de travail, nom, adresse et téléphone de 3 personnes référence professionnelle doivent être adressées, sous pli fermé, avec la mention «Avis de vacance de poste de... (Préciser le poste)...» sur l'enveloppe, à:

Monsieur le Représentant Résident du PNUD
Angle Avenue Foch/Rue Behagle
Brazzaville, République du Congo

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher du PNUD (Guérite entrée), ou de se connecter au site du PNUD Congo, Brazzaville (<http://www.cg.undp.org>), pour obtenir les

renseignements complémentaires sur les termes de référence du poste. **LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES**
N.B. Seuls les candidats répondant au profil du poste et ayant joint le formulaire P11 dûment complété seront contactés.

COA: 00020304-ACT1-001981-32001-COG10-68100-10153-64205.
Date limite de dépôt des candidatures: 28 septembre 2012

Brazzaville, le 13 septembre 2012

Eloi KOUADIO IV
Représentant Résident a.i

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE NOTARIAL GALIBA

Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville,
vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police
B.P: 964/Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24/E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

«EAGLE SOFT»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: 13 bis, Avenue Lénine, Ouenze, Brazzaville
RCCM: 12 B 3682 - REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date du 24 avril 2012, reçu par Maître Henriette L.A. GALIBA, Notaire, titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 26 avril 2012, à la recette des impôts de Baongo, folio 078/1, numéro 1190, il a été constituée une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dénomination sociale: «EAGLE-SOFT»;
Siège social: 134 bis, Avenue Lénine, Ouenze, Brazzaville;

Capital social: Un Million (1.000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites;

Objet social: la société a pour objet, tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:

- Les architectures logicielles (avec UML);
- Le développement des logiciels (Java, C #, VB.NET, C/C ++, WinDev);
- L'intégration des logiciels;
- La conception et le développement des sites Web (PHP, ASP.NET, CSC, HTML, JavaScript, Actionscript, Flash...);
- Les bases de données: Oracle, SQL Server, MySQL, Access;
- L'installation et la configuration des réseaux;
- La vente de consommables, matériel informatique, fourniture de bureau;
- La formation sur les domaines de compé-

tences sus mentionnées;

• La gestion d'un cyber café et d'un service bureautique;

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscription et de versement annexé aux statuts dressés par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 24 avril 2012 et enregistré le 26 avril 2012, à la recette des impôts de Baongo, folio 078/2, numéro 1191, l'associé unique à libéré, en intégralité, ces parts sociales;

Gérance: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Roger BOBONGO MPOLE a été nommé en qualité de Gérant de la société, pour une durée illimitée;

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 août 2012, sous le numéro 12 DA 937;

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 28 août 2012, sous le numéro 12 B 3682, et a, de ce fait, acquis la personnalité morale.

Pour insertion
Maître Henriette L.A. GALIBA
Notaire



AVIS D'APPEL D'OFFRES

I- OBJET

La République du Congo a obtenu un don du fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER 3). Il se propose donc d'utiliser une partie des fonds de ce don pour des paiements autorisés au titre du présent Contrat.

L'Unité de Coordination du Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER 3) lance un Appel d'Offres pour la construction des ouvrages (dalots en béton armé, sur les axes Nguela - Mbamou - Kibouéndé et Louingui - Sakamesso - Moulenda dans le Département du Pool.

II- ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres est composé de douze (12) lots dénommés: *Construction des dalots et réhabilitation des ponts en 12 lots sur les axes Nguela - Mbamou - Kibouéndé et Louingui - Sakamesso - Moulenda dans le Département du Pool.*

Il s'agit de:
Axe Nguela - Mbamou - Kibouéndé dans le département du Pool.

- «Lot N°1: Construction de deux dalots au PK12+850 (2x1,5x9)rivière Ngabasouba, PK12+950 (1x1x9)»;
- «Lot N°2: Construction de trois dalots au PK13+050 (1x1x9)rivière Moukokolo, PK13+955 (1x1x9), PK14+600 (1x1x9)»;

- «Lot N°3: Construction de deux dalots au PK14+900 (2,5x2,5x9), PK27+00 (3x3x9)»;
- «Lot N°4: Construction de deux dalots au PK29+900 (1x1x9)rivière Matchitchila, PK30+100 (2x2x9) rivière Toundé Néré»;
- «Lot N°5: Réhabilitation du pont sur la rivière Madzia».

Axe Louingui - Sakamesso - Moulenda dans le département du Pool.

- «Lot N°6: Construction de deux dalots au PK2+825, PK3+100»;
- «Lot N°7: Construction de deux dalots au PK8+100, PK11+225»;
- «Lot N°8: Construction de deux dalots au PK11+400, PK11+900»;
- «Lot N°9: Construction de trois dalots au PK14+700, PK18+100, PK19+00»;
- «Lot N°10: Construction de deux dalots au PK14+150, PK14+300»;
- «Lot N°11: Construction de deux dalots au PK19+800, PK20+500»;
- «Lot N°12: Construction d'un dalot au PK21+00 et Réhabilitation du pont sur la rivière Moulenda».

IV- PARTICIPATION

La participation à l'Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises qualifiées, éligible par le FIDA, (domiciliées en République du Congo, inscrites au Registre du Commerce et à jour vis-à-vis des différentes administrations du pays).

V- ACHAT ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignement et l'achat du Dossier d'Appel d'Offres peuvent se faire dans les Bureaux du PRODER 3, Sis au 2ème Etage de la Tour de l'Arc, à Brazzaville, Tél.: (+242) 06 625 17 27- République du Congo

Courriel: proder3@yahoo.fr
NB: moyennant paiement de la somme de Cent Mille (100.000) francs CFA.

VII- PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Les Offres, rédigées en langue française et en cinq (5) exemplaires

res un (01) Original et quatre (04) Copies, seront déposées contre récépissé dans les Bureaux du PRODER 3, Sis au 2ème Etage la Tour de l'Arc, à Brazzaville, Tél.: (+242) 06 625 17 27- République du Congo
Courriel: proder3@yahoo.fr

Aucune entreprise ne pourra être adjudicataire de plus de deux lots.

Les Offres seront adressées à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) du Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER (3)) sise à la Tour de l'Arc, 2ème Etage en face de City Center à Brazzaville, Tél.: (+242) 06 625 17 27, Courriel: proder3@yahoo.fr République du Congo.

Elles devront être parvenues au plus tard le lundi 22 octobre 2012 à 12 heures 30 minutes, heure locale, délai de rigueur.

VIII- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, en présence des représentants de soumissionnaires le mardi 23 octobre 2012 à 09 heures 30 minutes dans les Bureaux du PRODER 3, sise à l'Immeuble l'ARC, 2ème Etage en face de City Center, Tél.: (+242) 06 625 17 27

B.P.: 432 Brazzaville
E-mail: proder3@yahoo.fr
République du Congo

IX- DELAI D'ENGAGEMENT DU SOUMISSEUR

Le Soumissionnaire sera considéré comme engagé par son Offre pendant 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

X- RESERVES

L'Unité de Coordination du Projet (UCP-PRODER 3) se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Fait à Brazzaville, le ...

Le Coordonnateur

Dominique KENGA

Quel bilan pour le Congo, un an après la décennie africaine de médecine traditionnelle?

Le comité régional d'experts de l'O.m.s sur la médecine traditionnelle a été créé en mai 2001, par le directeur régional de l'O.m.s pour l'Afrique, pour faciliter le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale relative à la promotion du rôle de la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé. La première réunion du comité s'est tenue du 19 au 23 novembre 2001, à Harare, au Zimbabwe. Entre-temps, les experts de l'O.m.s avaient retenu la décennie 2001 à 2011 comme décennie africaine de la médecine traditionnelle. Depuis la deuxième réunion du comité régional d'experts de l'O.m.s-afro sur la médecine traditionnelle, tenue du 4 au 8 novembre 2002, à Libreville, au Gabon, les experts avaient noté, avec satisfaction, l'approbation de l'institution de la journée africaine de la médecine traditionnelle et recommandé le thème suivant pour la première célébration de cette journée, le 31 août 2003: «*Médecine traditionnelle: notre culture notre avenir*». Le 31 août dernier, c'était la 9^{ème} journée africaine de la médecine traditionnelle, après celle de 2011 qui eut pour thème: «*Conservation des plantes médicinales: héritage de l'Afrique*». Il paraît judicieux, après cette journée qui n'a pas été marquée par un événement particulier chez nous, d'esquisser un bilan en ce qui concerne le Congo. Onze ans après, quelles sont les avancées, pour le Congo, dans sa stratégie de promotion de la médecine traditionnelle? Qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui reste à faire? Nous nous engageons fort de notre modeste expérience en la matière, car depuis plus de quinze années, nous y avons entrepris une recherche dans le cadre de nos activités.

L'expérience du Congo dans la médecine traditionnelle

Il faut dire, tout de suite, que, dans la mise en place de sa stratégie de promotion de la médecine traditionnelle, l'expérience du Congo est très édifiante et prometteuse, car le Congo est l'un des rares pays africains à avoir mis en place une politique nationale de médecine traditionnelle. Dans la préface de ce document élaboré et publié en avril 2006, le ministre de la santé et de la population, le docteur Alphonse Gando, écrit: «*Au terme de l'analyse de la situation sanitaire nationale effectuée en 2003-2004, de nombreux problèmes de santé et des services de santé ont été mis à jour, parmi lesquels la lourde charge de morbidité et de mortalité due à la maladie et à la pauvreté. Face à cela, la médecine traditionnelle trouve sa place parmi les composantes stratégiques de santé. C'est dans cette optique que la présente Politique nationale de médecine traditionnelle, en tant que composante de Soins de santé primaires (S.s.p), les orientations et les stratégies nécessaires pour une promotion et intégration effectives de la médecine traditionnelle dans le système national de santé. Je souhaite que le personnel de santé, à tous les niveaux, et les tradipraticiens prennent à cœur cette branche de médecine, afin qu'elle contribue à l'offre des soins et des services de qualité aux populations dont nous avons la lourde et exaltante mission d'améliorer l'état de santé*». Cette directive reste d'actuel-

ité et le sera, toujours, quand on sait bien qu'au Congo, 80% de la population a recours à la médecine traditionnelle. Conséquents de cette situation, les experts du Ministère de la santé, en collaboration avec l'O.m.s, se sont mis au travail, pour donner à la médecine traditionnelle, un cadre juridique de son exercice. En Afrique centrale, le Congo est l'un des premiers pays à avoir mis en place un tel cadre. La médecine traditionnelle est définie par l'Organisation mondiale de la santé «*comme l'ensemble des connaissances et des pratiques, explicables ou non, utilisées pour diagnostiquer, prévenir ou diminuer des maladies physiques, mentales ou sociales et qui peuvent se fonder, exclusivement, sur des expériences et ou des observations passées transmises de générations en génération, oralement ou par écrit*».

Déjà, à la conférence internationale d'Alma-Ata, en ex-URSS, organisée par l'O.m.s, du 6 au 12 septembre 1978, la médecine traditionnelle fut reconnue comme l'une des composantes à part entière de la santé publique. Le Congo a participé activement aux travaux de cette conférence internationale et a souscrit à ses recommandations. Aujourd'hui, en effet, toutes les opinions s'accordent, toutes les autorités compétentes de l'O.m.s et du Ministère de la santé sont également d'accord que le Congo ne pourra pas atteindre ou réaliser sa santé publique, en mettant de côté la médecine traditionnelle. Le docteur Rey Mankélé, expert de l'O.m.s dans ce domaine, pense que «*la stratégie d'intégration de la médecine traditionnelle dans les services de soins trouve son bien-fondé dans le fait que cette médecine constitue un recours essentiel pour les populations*». Il est vrai que dans aucune région du monde, même celles qui ont vu s'épanouir les médecines savantes, la médecine par les plantes n'a disparu. Au Congo, la cohabitation ou la complémentarité entre la médecine savante et la médecine traditionnelle pose encore problème, à peine, de-ci de-là, quelques antennes de médecine traditionnelle dans de rares Centres de santé intégrés (C.s.i). Il existe en outre, de façon éparse, quelques centres de santé verte entretenus par des Congolais et par les expatriés. De plus en plus, la médecine traditionnelle chinoise s'impose, surtout dans les grands centres urbains. Dans ce sens, beaucoup de choses restent à faire. Une place importante devrait être accordée aux tradipraticiens, pour qu'ils s'affirment réellement sur le terrain. Il suffit, bien-sûr, d'une volonté politique, et tout ira pour le mieux. En Afrique de l'Ouest, cette expérience est très concluante. Il y a des centres de santé de médecine traditionnelle, comme l'hôpital de médecine traditionnelle de Keur Massar, qui est une référence. Au moment où les autorités parlent, de plus en plus, de l'économie verte, il est important d'intégrer ce potentiel dans les stratégies de développement.

Donner des moyens aux tradipraticiens

Les pays du Bassin du Congo constituent un réservoir important de plantes médicinales. C'est une autre richesse parmi tant d'autres qu'il faut absolument exploiter, sinon il y aura un grand contraste entre les immenses richesses dont regor-



Par Zéphirin Sah.

gent ces pays et le niveau de vie des populations, comme c'est le cas aujourd'hui. Il est vrai que tous les acteurs sont d'accord que les guérisseurs traditionnels constituent, déjà, une source respectée d'informations et de traitements. Si on leur donne les compétences et les moyens nécessaires, ils sont bien placés pour jouer un rôle plus important dans la lutte contre les grandes maladies de l'Afrique.

Les qualités de ces tradipraticiens ne sont plus à démontrer. Certaines de leurs médecines ont fait leurs preuves. Le premier herboriste phytothérapeute chercheur congolais, Charles Mbemba, inventeur du produit Tetra-Manga, reconnu par l'Etat, et décoré par le président de la République, peut être, ici, une référence. Et à Charles Mbemba de dire: «*J'ai eu à mettre au point plusieurs médicaments traditionnels reconnus par de nombreux malades traités et soignés. Cependant, le palmarès est battu par le produit Tetra, devenu Tetra-Manga*».

Ce produit, qui intervient en gastro-entérologie (maladies de l'appareil digestif), en gynécologie (kystes, myomes, fibromes...) et dans le traitement de l'hypertension artérielle modérée et d'autres maladies, est un mélange complexe de plusieurs principes actifs de nombreuses plantes médicinales. Contrairement à la médecine moderne qui isole les alcaloïdes pour en faire des produits, le Tetra-Manga est tiré d'une solution complexe. Ce produit a été officiellement reconnu par l'O.m.s qui y a même contribué financièrement, pour qu'il soit testé dans les grands laboratoires français, en 1990. Ce produit a été vendu dans les pharmacies. Après les résultats des grands laboratoires européens, l'O.m.s a dégagé près de trois millions de francs Cfa remis au Ministère de la santé, pour que le produit soit traité dans les grands hôpitaux du pays. Al'hôpital de base de Talangaï, en gynécologie, à l'hôpital militaire Pierre Mobongo, en gastro-entérologie et à Makélékélé, en chirurgie, les résultats ont été concluants. Mais, la guerre de juin 1997 a perturbé sa fabrication et son assise sur le marché national et international.

Les autorités sanitaires devraient travailler dans ce sens, pour encourager la mise au point des produits issus de notre écosystème. Dans ce sens aussi, le Ministère de la recherche scientifique devrait accorder des subventions aux chercheurs, afin de leur permettre de produire des résultats probants, capables d'aider les populations dans leurs soucis de santé.

En l'état actuel de la recherche, il ressort qu'une étude sérieuse sur les différentes plantes médicinales du Congo s'avère

nécessaire. Ce travail avait déjà été amorcé par les chercheurs de l'Orstom qui ont procédé au recensement des différentes plantes médicinales du Congo. Mais, cette étude reste à compléter par des informations récentes. Le Ministère congolais de la santé et de la population a entrepris, dans ce sens, un travail pour la mise au point d'un herbier des différentes plantes médicinales du Congo. Les résultats de ces enquêtes de terrain, dans tous les départements du Congo, sont attendus.

Partant de cet aspect, il est, de plus en plus, admis que les guérisseurs traditionnels et les médecins occidentaux peuvent unir leurs efforts, pour améliorer le bien-être des patients, notamment lorsqu'il s'agit d'élaborer de nouveaux médicaments, de signaler des cas de maladie contagieuse et de trouver des moyens de veiller à ce que les patients suivent le traitement qui leur a été prescrit.

Les jalons de la recherche sont posés, mais il reste le problème d'infrastructures et de financement de la recherche, pour que le travail se fasse véritablement. A la Faculté des sciences de l'Université Marien Ngouabi, par exemple, il existe une formation doctorale en plantes médicinales. A ce niveau, un grand travail d'études des vertus de plantes peut se faire dans les laboratoires et une chaîne peut se mettre en place, pour aboutir à la fabrication des médicaments dans les officines. C'est absolument ce qu'il faut capitaliser.

Céline de Tchissambou Bayonne, alors directrice de cabinet du ministre de la santé, de dire: «*La médecine traditionnelle, actuellement en plein essor,*

doit s'arrimer aux innovations scientifiques et technologiques. Pour ce faire, elle doit, impérativement, partager ses expériences et son savoir-faire avec la médecine conventionnelle».

Dans ce domaine de la médecine traditionnelle, plusieurs énergies et compétences peuvent se conjuguer, pour arriver à la mise en place d'un modèle congolais. Les peuples autochtones, qui connaissent et maîtrisent mieux les plantes médicinales, doivent être associés, nécessairement. Et s'il faut mettre en place un centre de formation en médecine traditionnelle, comme en Afrique de l'Ouest, les savoirs des peuples autochtones sont incontournables. La société congolaise doit, de temps en temps, regarder de ce côté, copier et intégrer ce qui peut l'être, pour rendre les Congolais à la santé. L'expérience de nombreux tradipraticiens du Congo, dont l'effectif total est de 2.084 (1.447 hommes et 637 femmes, recensement de 2005) est aussi un grand capital.

Le travail d'organisation de la profession de tradipraticiens a été déjà amorcé avec la mise en place de la politique nationale de la médecine traditionnelle qui stipule: «*Il est, donc, impératif d'assurer un bon exercice de la profession de tradipraticiens de santé, pour garantir une médecine traditionnelle de qualité. C'est à ce niveau que l'identification de tradipraticiens de santé constitue un préalable à la mise en place de toute réglementation. En outre, l'absence de critères et de procédures d'identification des tradipraticiens de santé ne facilite guère l'organisation de cette profession, ni la mise en œuvre d'activités de promotion et de valorisation de la médecine traditionnelle. Il est de même de la protection du savoir thérapeutique traditionnel et du développement de médicaments de qualité*».

Il y a lieu de s'interroger, au moment où l'année 2012 a été décrétée année de la santé par le président de la République: quelle place a-t-on fait à la médecine traditionnelle et aux tradipraticiens du Congo et aussi dans le domaine de la recherche?

Zéphirin SAH
Historien (Université Marien Ngouabi)

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Rév. Père Miguel Angel Olaverri
Administrateur apostolique de Pointe-Noire

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72
Saisie & Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél. 06.666.39.69/05.500.77.76
Pointe-Noire:
Tel: 05.557.78.71/06.655.8003
Représentant en Europe:
Cyr Marc KOUTEKISSA
E-mail: koutek@hotmail.com

REPRESENTATION AU CONGO

AEROPORT INTERNATIONAL MAYA MAYA, BRAZZAVILLE
B.P: 218 - TEL: (242) 282 0050/(218)282 0493 - FAX: (242) 282 0050
N°2012/1876/ASECNA/DEXRO/IGC/CO/02

AVIS D'APPEL D'OFFRES

L'avis d'appel d'offres est lancé par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

1. Objet:

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet, la construction d'un terrain de Volleyball et l'aménagement de la devanture du Bloc Technique de Brazzaville.

2. Dossier d'appel d'offres:

Le dossier d'appel d'offres ouvert en langue française peut être consulté et obtenu, moyennant 25 000 F.CFA, à partir du 13 Septembre 2012, auprès de la Maintenance des Infrastructures de Génie civil de la Représentation de l'ASECNA au Congo.

3. Offres:

Les offres, en deux exemplaires portant la mention «appel d'offres pour la construction d'un terrain de Volleyball et l'aménagement de la devanture du Bloc Technique de Brazzaville, à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement», doivent parvenir, au plus tard, le 13 Octobre 2012, à 12 heures locales, à:

Monsieur le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Congo, Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 10 Septembre 2012

Le Représentant de l'ASECNA
auprès de la République du Congo
Louis BAKIENON

ANNONCES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°155/2012/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par le Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
01	6176 du 18-07-12	Sect. P1, bloc 32 ; Plle 3 ; Sup.: 317,18m²	4, RUE BACONGO	3-BZV	MOUSTAPHA Avis
02	6268 du 31-07-12	Sect. BG, bloc - ; Plle 25bis ; Sup.: 199,93m²	QUARTIER MAKABANDILOU	7-BZV	SAM NGAMI Daddey Paterné
03	5810 du 09-05-12	Sect. P3, bloc 34 ; Plle 9 ; Sup.: 213,65m²	89, RUE YAKOMAS	3-BZV	DOUCOURE Ibrahim
04	6090 du 26-06-12	Sect. P/1, bloc 2 ; Plle 4 ; Sup.: 237,60m²	6, BIS RUE MAKOKO	3-BZV	MANGONDO MOUNZENZE née SABAT Jeanne P. B
05	6230 du 25-07-12	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 1406,00m²	QUARTIER KOMO (Gamboma)	PLATEAUX	OBONGO-ANGA Franchel
06	917 du 15-04-09	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 400,00m²	DJIRI	9-BZV	MOKELE Boris Kevin
07	6314 du 09-08-12	Sect. -, bloc - ; Plle 19 ; Sup.: 600,00m²	MASSENGO (Impoh Manianga)	6-BZV	OYO Albert
08	6205 du 23-07-12	Sect. BF, bloc - ; Plle 1 ; Sup.: 823,36 m²	Quartier 906 Impoh Manianga	6-BZV	MOUANDZIBI NDINGA Paul Nestor
09	6265 du 31-07-12	Sect. BF, bloc ; Plles 1, 2, 3, 15, 16 ; Sup.:2400,00m²	MAKABANDILOU	6-BZV	CHAKIROU Lambert
10	5087 du 03-01-12	Sect. P13, bloc 84 ; Plle 12 ; Sup.: 400,00m²	12, rue Monseigneur SINGHA	4-BZV	MATAYA YAMA Judith Michaële
11	6305 du 06-08-12	Sect. AT, bloc 46 ; Plle 32 ; Sup.: 354,57m²	Rue Moukouari Philippe (la base)	4-BZV	MOUTOUKOURE Diane
12	6234 du 25-07-12	Sect. B, bloc 92 ; Plle 07 ; Sup.: 292,00m²	Quartier Angola Libre Impfondo	LIKOUALA	ALHADJI SENOSSI TAHIR
13	4366 du 19-07-11	Sect. P13, bloc 92 ; Plle 2857 ; Sup.: 450,00m²	RUE POUYOU LEMBOULOU	4-BZV	MBOUSSAC Judith Clarisse
14	6241 du 26-07-12	Sect. BJ, bloc - ; Plle 9 ; Sup.: 400,00m²	MASSENGO (Impoh Manianga)	6-BZV	ONTSOUNI Jean Pierre
15	6154 du 11-07-12	Sect. P13, bloc 227 ; Plle 107bis ; Sup.: 183,12m²	107BIS, RUE MALIE	5-BZV	MABIKA Ghislain Fabrice Didier
16	6155 du 11-07-12	Sect. AQ, bloc - ; Plle 23 ; Sup.: 327,60m²	RUE MABIALA MALONGA	7-BZV	MABIKA Ghislain Fabrice Didier
17	5349 du 08-02-12	Sect. P7, bloc - ; Plle 1488qter ; Sup.: 721,00m²	PLATEAU DES 15 ANS	4-BZV	NKODIA Antoine
18	3392 du 14-12-10	Sect. AN, bloc - ; Plle 3 ; Sup.: 367,92m²	5, rue Ngonion Mpiere-Mpiere II	7-BZV	BALOUNGUIDI Jean Marie
19	5830 du 11-05-12	Sect. P10, bloc - ; Plle 4 ; Sup.: 227,60m²	81, RUE BONGA	5-BZV	NGAMBOU Hamel Olivier
20	5736 du 19-04-12	Sect. P13, bloc A ; Plle 10 ; Sup.: 482,05m²	9, rue Mboui (Moukondo Mazala)	4-BZV	MAYETELA Arnaud Gabin Cletty
21	916 du 15-04-09	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 400,00m²	DJIRI	9-BZV	MENGA Léa Rosine
22	5424 du 27-02-12	Sect. P15, bloc - ; Plle 7 ; Sup.: 310,71m²	21, RUE MPILA	6-BZV	NKOUA MBON Jean Bernard
23	914 du 15-04-09	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 800,00m²	DJIRI	9-BZV	MOTIKABEKA BOMBETH Kevin Gildas
24	913 du 15-04-09	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 1600,00m²	KINTELE	9-BZV	MOTIKABEKA BOMBETH Kevin Gildas
25	6209 du 23-07-12	Sect. W, bloc - ; Plle 19 ; Sup.: 413,28m²	QUARTIER NGAMAKOSSO	6-BZV	MIKIA DEBA Daniel
26	5825 du 11-05-12	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 600.000,00m² soit 60ha	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	BIZITOU Prosper
27	5912 du 25-05-12	Sect. BD, bloc - ; Plle 3 ; Sup.: 2400,00m²	QUARTIER KOMBO	7-BZV	HAMA Jean
28	6315 du 09-08-12	Sect. BF, bloc - ; Plle 6 ; Sup.: 400,00m²	MASSENGO	6-BZV	SAYINA Pauline
29	4794 du 28-10-11	Sect. P13/2, bloc 04 ; Plle 13 ; Sup.: 478,96m²	LA BLEDE (ITSALI)	7-BZV	ODZEBE ANANI W. Séverin
30	6133 du 05-07-12	Sect. -, bloc - ; Plle 12 ; Sup.: 400,00m²	KINTELE PORT	POOL	NGUIE Paul
31	3174 du 22-10-10	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 80.000,00m²	Terre Mpiere (village Impani)	POOL	MIKIA DEBA Daniel
32	6106 du 28-06-12	Sect. AN, bloc 24 ; Plle 208 ; Sup.: 400,00m²	L'O.G.B Ex FERME NGAMABA	4-BZV	DEMBA Louisa Micareme
33	6053 du 19-06-12	Sect. P7, bloc - ; Plle 1610 ; Sup.: 554,31m²	RUE DES 3 MARTYRS	4-BZV	MOUPA née MPOLO MAYELA Régine
34	6242 du 26-07-12	Sect. BJ, bloc - ; Plle 19 ; Sup.: 400,00m²	MAKABANDILOU	6-BZV	SAYINA Pauline

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, le 17 Septembre 2012
L'Inspecteur Divisionnaire,

André EKOMBI



MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE

N°156/2012/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par le Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr.	Requérants
01	5721 du 16-04-12	Sect. P13, bloc 95 ; Plle 2457 ; Sup.: 400,00m²	MOUKONDO	7-BZV	MATOMA MABEKE Armand Edgard
02	6185 du 19-07-12	Sect. BF, bloc - ; Plles 4-5 ; Sup.: 2640,00m²	MONT BOUKIERO	6-BZV	ITOUA Valence Claver
03	6184 du 19-07-12	Sect. BF, bloc - ; Plles 9, 10 ; Sup.: m²	MONT BOUKIERO	6-BZV	EFFANGA EYEABALEA Fidèle
04	6348 du 14-08-12	Sect. -, bloc - ; Plle 1 ; Sup.: 1118,32m²	VILLAGE DJIRI PONT	POOL	DIRAT Jean Raymond
05	3593 du 31-01-11	Sect. BF, bloc - ; Plles 5, 6, 7, 8 ; Sup.: 1373,67m²	QUARTIER MONT BOUKIERO	6-BZV	ELION Michel
06	6320 du 09-08-12	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 4146,09m²	IGNIE (Quartier Ngakouba)	POOL	TSOUANKIRA Jean
07	3357 du 28-08-12	Sect. -, bloc - ; Plles 1-18 ; Sup.: 1600,00m²	IGNIE (Quartier Ngakouba)	POOL	AKONGUINA Marius Armand
08	5055 du 27-12-11	Sect. P7, bloc - ; Plle 1941 ; Sup.: 398,36m²	Rue Vinza Plateau des 15ans	4-BZV	MADZOUKA MOUTOUL MANUSHKA
09	6164 du 13-07-12	Sect. P3, bloc 12 ; Plle 7 ; Sup.: 363,33m²	29, RUE DISPENSARE	3-BZV	NIANG Ibrahim
10	5323 du 03-02-12	Sect. -, bloc - ; Plle 3 ; Sup.: 2690,10m²	KINTELE FLEUVE	POOL	TCHICOU Elysa Ashley Océane
11	6135 du 05-07-12	Sect. P11, bloc 79 ; Plle 6 ; Sup.: 336,60m²	388, RUE LOUDIMA	5-BZV	MPOUGALOGUI Xavier
12	6379 du 22-08-12	Sect. BF, bloc - ; Plle 4 ; Sup.: 360,35m²	LOGEMENT 14-104/V	6-BZV	L.IBOVI
13	3594 du 31-01-11	Sect. BF, bloc - ; Plles 1, 2, 3, 4 ; Sup.: 1701,50m²	QUARTIER MONT BOUKIERO	6-BZV	ELION Michel
14	5097 du 03-01-12	Sect. P7, bloc 3 ; Plle 9 ; Sup.: 387,66m²	PLATEAU DES 15 ANS	4-BZV	NIATY-MOUAMBA Maurice
15	4368 du 21-07-11	Sect. BF, bloc ; Plles 11-12-25 et 26 ; Sup.: 1.581,40m²	QUARTIER MASSENGO	7-BZV	TOURE MAMADI et TOURE SAMAHINA
16	6304 du 06-08-12	Sect. P9, bloc 36 ; Plle 56 ; Sup.: 400,04m²	56, RUE MABIROU	5-BZV	BAKONDA BENAZO Cyriaque Valere
17	6158 du 12-07-12	Sect. AT, bloc 92 ; Plle 5 ; Sup.: 400,00m²	Rue Mangolé Laurent (Ngambio)	4-BZV	DZABA NIEME Sandra Stella
18	6098 du 26-06-12	Sect. W, bloc - ; Plle - ; Sup.: 3ha38a44ca	QUARTIER Impoh MANIANGA	9-BZV	Société Raffraichissants Glaces Eau du Congo (Ragec)
19	6067 du 20-06-12	Sect. BF, bloc - ; Plle 11 ; Sup.:400,00m²	Quartier Kingoma Massengo	6-BZV	BANDOKI Christine
20	6202 du 23-07-12	Sect. -, bloc - ; Plles 2, 3, 18 et 19 ; Sup.: 1600,00m²	DJIRI MANIANGA FLEUVE	POOL	MAYASSI Hortense
21	6118 du 03-07-12	Sect. -, bloc - ; Plles 1 et 2 - ; Sup.: 800,00m²	DJIRI PONT	POOL	MOMBOULI Edouard Valery
22	6117 du 03-07-12	Sect. -, bloc - ; Plle 5 ; Sup.: 400,00m²	DJIRI PONT	POOL	MOMBOULI Edouard Valery
23	6116 du 03-07-12	Sect. -, bloc - ; Plle 5 ; Sup.: 400,00m²	DJIRI PONT	POOL	BAHONDA Chancel Nafie Reige
24	5943 du 1 ^{er} 06-12	Sect. -, bloc - ; Plles 2et 3 ; Sup.: 800,00m²	Quartier Djiri Fleuve Impoh M.	POOL	BAHONDA Reige Chancel
25	6152 du 11-07-12	Sect. V, bloc - ; Plle 05 ; Sup.: 360,00m²	Rue Boyoko Biri (MBOUALE)	6-BZV	BATHEAS Huguette Maryse
26	5482 du 16-03-12	Sect. -, bloc - ; Plle 04 ; Sup.: 467,80m²	DJIRI	POOL	KIOBI ABIRA Chuldrón
27	550 du 04-12-08	Sect. -, bloc - ; Plle 1 ; Sup.: 1771,77m²	QUARTIER OKONGO (Oyo)	CUVETTE	NDONGO Alain Symphorien
28	6134 du 05-07-12	Sect. P11, bloc 101 ; Plle 10 ; Sup.: 293,05m²	230, RUE BABEMBE	5-BZV	OPAH AKOUYA Arnault Cédric
29	5867 du 16-05-12	Sect. P12, bloc - ; Plle 6 ; Sup.: 299,18m²	30, RUE BONGA	6-BZV	ITOUA LAMBOKO Barthélemy
30	5941 du 06-12	Sect. -, bloc - ; Plle 2 ; Sup.: 400,00m²	Quartier Djiri Fleuve	POOL	MOMBOULI Edouard Valery
31	6380 du 22-08-12	Sect. P15, bloc 25 ; Plle 1bis ; Sup.: 207,23m²	60BIS, RUE TCHITONDI	6-BZV	L.IBOVI
32	6378 du 22-08-12	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 20.000,00m²	Terre Ibina village MANDZIELE	POOL	OCKANA AWANI Joël Aurélien
33	4399 du 14-12-11	Sect. -, bloc - ; Plle - ; Sup.: 1950,89m²	QUARTIER KOMO	PLATEAUX	HELAULT Christian Narcisse
34	6372 du 20-08-10	Sect. P8, bloc 1 ; Plle 12/52 ; Sup.: 491,97m²	3, RUE MALIMA	4-BZV	D.MBAMA

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, le 17 Septembre 2012
L'Inspecteur Divisionnaire,

André EKOMBI



Réhabilitation de la Basilique Sainte-Anne

Mgr Anatole Milandou a conféré avec le ministre Jean-Claude Gakosso

Le ministre de la culture et des arts, Jean-Claude Gakosso, a conféré, le vendredi 14 septembre 2012, dans son cabinet de travail, avec Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville. L'entrevue entre les deux personnalités a porté, essentiellement, sur la Basilique Sainte-Anne, un monument hautement historique dont les travaux de réhabilitation ne sont pas encore finis qui a subi des dégâts, suite aux explosions, le 4 mars 2012, du camp du régiment blindé de Mpila. L'archevêque de Brazzaville était accompagné, entre autres, de l'Abbé Vincent de Paul Malonga, curé de la Paroisse



Mgr Anatole Milandou.

nous avons voulu rendre au ministre de la culture et des arts, au sujet de la Basilique Sainte-Anne. Il y a encore des travaux, et puis, il y a eu l'explosion de 4 mars. La Basilique a subi encore quelques trous. Nous sommes venus soumettre ces problèmes au ministre», a révélé l'archevêque de Brazzaville. Sur le niveau déjà atteint par les travaux de réhabilitation de la Basilique Sainte-Anne, et ce qui a été arrêté avec Jean-Claude Gakosso, Mgr Anatole Milandou a affirmé: «On ne peut pas arrêter les mesures. On n'a fait

le constat et les compétences vont se mettre là-dessus pour évaluer ce qu'il y a eu comme dégâts».

«Vous savez que Sainte-Anne est la maison de l'Eternel classée parmi les monuments historiques du Congo. Nous sommes ici au Ministère de la culture et des arts, Sainte-Anne est, avant tout, une église, mais, je peux aussi dire que Sainte-Anne est une maison de la culture, parce que c'est un monument. A cet effet, il nous fallait rencontrer le ministre de tutelle pour voir comment faire pour réhabiliter Sainte-Anne. Vous savez, également, que les détonations du 4 mars n'ont pas épargné Sainte-Anne. Beaucoup de choses ont été détruites, telles que les tuiles, les vitres; les lampes ne s'allument plus. Même la lampe témoin qui oriente les avions de ne pas passer à côté ne fonctionne plus. Il nous fallait, naturellement, rencontrer le ministre de tutelle, pour étudier les voies et moyens, afin de donner à la Basilique Sainte-Anne, une fois de plus, son éclat d'antan», a, pour sa part, ajouté l'Abbé Vincent de Paul Malonga.

Pascal NGALIBO-YALA

A leur sortie de l'audience, Mgr Anatole Milandou et l'Abbé Vincent de Paul Malonga se sont confiés à la presse, pour livrer la quintessence de leur entretien avec le ministre Jean-Claude Gakosso. «C'est une visite que

Maison M.B-Production

Le groupe d'animation de l'A.s cheminots de Pointe-Noire a été primé

Créée depuis 1998, à Brazzaville, la capitale congolaise, la maison M.B-Production s'est assignée pour mission essentielle la production, la promotion, la formation et le suivi des artistes. C'est ainsi que, après avoir suivi, depuis belle lurette, les multiples prestations du groupe d'animation du club de football A.S Cheminots de Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, lors des matchs tant nationaux qu'internationaux, dans les différents stades de notre pays, la maison M.B-Production, qui ne décore pas à titre posthume, vient de décorer les artistes que compte ce groupe, afin de les pousser à mieux faire. Ainsi, chaque artiste a reçu, des mains du président Médard Bongo, une médaille de fidélité, assortie d'un diplôme de félicitation.



Médard Bongo (à g.) remettant le prix à Gaston Makosso, le président du groupe d'animation de l'A.S. Cheminots.

fois qu'elle reçoit une distinction. Nous vous remercions infiniment pour ce geste combien social. Cette décoration va nous pousser à mieux faire. Merci d'y avoir pensé». Pour immortaliser les œuvres de cette chorale, la maison M.B-Production, qui a jeté son dévolu sur la culture, va, sous peu, produire ce groupe, à travers la réalisation des cassettes audio-visuelles. Cette production rentre dans le cadre des multiples contrats dits de production signés, récemment, par le manager de ce label. C'est grâce, aussi, à ces contrats que la maison ambitionne

amener deux à trois groupes congolais au Bénin, en Côte-d'Ivoire, et au Cameroun, pour monnayer leurs talents, nous a confié Médard Bongo. Pour votre gouverne, la maison M.B-Production a occupé, en 2010, la deuxième place de meilleur producteur, après G.P.Y (Groupe Pella Yombo), que préside Beethoven Henri Germain Yombo. M.B-Production a, déjà, soutenu plusieurs artistes de renommée internationale.

Equateur Denis NGUIMBI

Réceptionnant le diplôme d'encouragement, Gaston Makosso, président du groupe d'animation de l'A.S Cheminots, très ému, n'a pas tari d'éloges pour le manager de M.B Production: «Depuis que ce groupe d'animation existe, c'est pour la première

Musique

Samantha Love entre en scène, avec «Physique ou chimie»

Révélee au public, en 2009, par le concours annuel de télé-réalité «Mtn Zik Stars», organisée par une société de téléphonie mobile de la place, Samantha Love (Samantha Mounzenzé, de son vrai nom) a signé son entrée dans le cercle très fermé des artistes musicales congolaises. En ouvrant son compteur discographique, grâce à l'album «Physique ou chimie». Une production signée du tout nouveau label «S.L.F», que dirige Fidèle Ondou, alias Fidôs. Pour présenter, officiellement, son bébé discographique, Samantha Love, «La beauté numérique», a, pour la première fois de sa toute jeune carrière, battu le rappel des chevaliers de la plume et du micro. C'était le vendredi 14 septembre 2012, au restaurant «La Bonne humeur», à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville. Parents, amis, et fans de l'artiste à l'honneur ont, également, rehaussé de leur présence ce face-à-face avec la presse.



Samantha Love

est un album de huit titres: Silence ça pousse, Animal, Thème mystère, Destin croisé, Miss tendresse, Je ne peux plus bouger, Psaumes et No comment. Des chansons que la chanteuse a concocté grâce au concours de son groupe d'accompagnement, composé de jeunes artistes, certes, peu connus sur l'échiquier musical congolais, mais au talent indéniable. Disponible en CD et en DVD, l'album de Samantha Love est un melting-pot de rumba, zouk, coupé-décalé et du tsar, un folklore du Cabinda, dont est originaire la mère de l'artiste. Sur la symbolique de «Physique ou chimie», la chanteuse a expliqué: «Si j'ai intitulé cet album Physique ou chimie, c'était, d'abord, pour ressortir les différents styles qu'il y a dans mon album, parce qu'il n'y a pas que le zouk, il n'y a pas que la rumba. Donc, pour

définir ces différents styles, j'ai préféré l'intituler Physique ou chimie. Physique ou chimie, ça veut dire, choisir le style qui te plaît le plus. Donc, si c'est le zouk, tu choisiras le zouk, qui est, peut-être, la chimie; et la rumba qui est la physique». Après Brazzaville, le tour échoira à Pointe-Noire et Kinshasa, d'accueillir le lancement officiel de cet album «Physique ou chimie», a confié Samantha Love, qui a pour modèles la célèbre chanteuse canadienne Céline Dion et sa compatriote non moins renommée Pierrette Adams, avec laquelle elle avoue partager le même style de musique. Signalons qu'avant «Physique ou chimie», Samantha avait publié «Samantha d'amour», un single qui a récolté un succès mi figue mi raison.

Véran Carrhol YANGA

Séminaire sur la valorisation du patrimoine congolais, à Brazzaville

305 édifices historiques seront recensés à Brazzaville et Kinshasa

Un séminaire de formation sur les questions d'identification, de connaissance et de valorisation du patrimoine congolais se tient, du 10 au 21 septembre 2012, à l'I.f.c (Institut français du Congo) ex-Centre culturel français, à Brazzaville. Ce séminaire est organisé par le service de coopération et d'action culturelle près l'ambassade de France au Congo, en partenariat avec l'Institut français du Congo. Il concerne les cadres de la Direction du patrimoine et des archives, de la direction générale de l'architecture, des professeurs et historiens de l'Université Marien Ngouabi, ainsi que ceux de l'Université de Kinshasa, en RDC (République Démocratique du Congo).



De g. à dr: Bernard Toulhier, Abdourahamane Diallo, Dominique Richard et Tristan Guilloux, pendant la conférence.

moine près le Ministère de la culture et de la communication de France. Elle vise l'identification de 305 édifices historiques recensés à Brazzaville et Kinshasa. En marge de ce séminaire, Dominique Richard, conseiller culturel à l'ambassade de France au Congo et directeur de l'Institut Français du Congo, en compagnie de MM. Tristan Guilloux, Bernard Toulhier, ainsi que du représentant de l'Unesco au Congo, Abdourahamane Diallo, ont animé une

conférence de presse, mardi 11 septembre 2012, à l'Institut français du Congo. Pour sensibiliser les pouvoirs publics et les populations sur les repères historiques de Brazzaville post et précoloniale, à travers ses édifices culturels qui n'existent plus. Signalons que 35 stagiaires prennent part à ce séminaire de formation, dont trente de Brazzaville et cinq de Kinshasa.

Pascal BIOZI KIMINO

LA SEMAINE AFRICAINE
 Bd. Lyautey (en face du CHU)
 B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
 Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
 Rév. Père Miguel Angel Olaverri
 Administrateur apostolique de Pointe-Noire

Secrétaire de rédaction
 Véran Carrhol YANGA
 Tel: (242) 06.668.24.72
Saisie&Montage (PAO):
 Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
 Brazzaville:
 Tél. 06.666.39.69/05.500.77.76
 Pointe-Noire:
 Tel:05.557.78.71/06.655.8003
Représentant en Europe:
 Cyr Marc KOUTEKISSA
 E-mail: koutek@hotmail.com

Directeur de Publication:
 Joachim MBANZA

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Autres pays d'Afrique
6 mois	96 Euros
Retrait sur place: 15.600	192 Euros
Expédié : 23.400	
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié : 46.800	192 Euros
	Amérique-Asie
France, Afrique Francophone	100 Euros
91 Euros	200 Euros
182 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
 e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Imprimerie Saint-Paul

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur. Une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Pour de plus amples renseignements:
 Tel: (242) 560.39.11 ou 666.43.09
 Tel: (242) 525.35.17
 L'ISP: 78 ans de savoir-faire à vous plaire



Radio Magnificat
93.7FM

Notre Radio, à votre service depuis 5 ans. La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 531 12 60 – 543 12 30
 952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

ANNONCE
CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle EKUERE MPARY Franz Médard. Je désire m'appeler, désormais, BANIMI YAWA Fridelin. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition à ce changement de nom, dans un délai de Trois mois, à compter de la présente publication.

JOB OPPORTUNITY ANNOUCEMENT

AMERICAN EMBASSY, BRAZZAVILLE
 ANNOUCEMENT NUMBER 010-2012

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de:
 Travel Supervisor, Grade - FSN-08

DATE D'OUVERTURE: 18 Septembre 2012
 DATE DE CLOTURE: 02 Octobre 2012

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un individu ayant un diplôme d'études secondaire, une bonne maîtrise de la langue anglaise, un permis de conduire ainsi que les compétences professionnelles requises pour travailler dans le département des services généraux. L'intéressé(e) aura entre autres tâches: la Supervision et la Coordination de tous les programmes de voyages des Employés de l'Ambassade des Etats Unies.

Pour de plus amples informations, concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet:
<http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>.
 Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants:
 6-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante: BrazzavilleHR@state.gov
 Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

AU:
 Management Officer
 U.S. Embassy Brazzaville – Boulevard Denis Sassou N'Guesso
 No: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez)
 Bacongo, Centre-Ville.
 Brazzaville, Republic of Congo

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

 

Alter + loint / SURE we CAN

Nouveau Logo, Nouvelle Vision!!

Depuis 20 ans, vous nous confiez vos plis et colis

Merci pour la confiance!

Export et Import Express (plis, colis, pièces détachées...)

Service Commercial

Brazzaville: 1 Av. Foch (face à la Mairie), Tél: (+242) 05 550 10 87/06 622 00 01
 Pointe-Noire: Rond Point Kassai (face au CCF), Tél: (+242) 05 550 10 75/06 622 00 03
www.tnt.fr www.gxinternational.net

  

BUROTOP IRIS
www.burotop.com

LE MEILLEUR DES TABLETTES CHEZ LE N°1 DES DISTRIBUTEURS INFORMATIQUE

SAMSUNG GALAXY TAB : à partir de 365 000 FCFA*

SONY TEGRA 2 : à partir de 299 000 FCFA*

IPAD 3 : à partir de 499 000 FCFA*

Vous cherchez la qualité et le service au meilleur prix ? Burotop Iris est là pour ça !

Imprimante multifonctions couleur HP 1050A garantie 1 an: à seulement 29 900 FCFA*

Imprimante laser couleur DELL 1250c garantie 1 an: à seulement 29 900 FCFA*

Imprimante / Copieur Multifonctions Laser RICOH SP1200 garantie 1 an: à seulement 149 500 FCFA*

*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60 POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai / Tel: 04 453 53 53

Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: * Brazzaville rond-point MOUNGALI * Pointe-Noire centre ville,

ERIC-PRESSING

ERIC
 * E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
 * R = Remplissant toutes les conditions de lavage
 * I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
 * C = Compétence qui fait la différence

PRESSING
 * P = Professionnel confirmé
 * R = Reste fidèle au bon service
 * E = Entretien de qualité inégalable
 * S = Service non stop
 * S = Sollicité par les clients exigeants
 * I = Incomparable, toute la ville en parle
 * N = Nommé ERIC-PRESSING
 * G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe

JOB OPPORTUNITY ANNOUCEMENT

AMERICAN EMBASSY, BRAZZAVILLE
 ANNOUCEMENT NUMBER 009-2012

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de: Program Manager (Security Assistance & Training)
 - Grade - FSN-08

DATE D'OUVERTURE: 07 Septembre 2012
 DATE DE CLOTURE: 21 Septembre 2012

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un individu ayant un diplôme universitaire, une bonne maîtrise de la langue anglaise ainsi que les compétences professionnelles requises pour travailler dans le département de la sécurité. L'intéressé (e) aura entre autres tâches: la Sécurité Américaine et la coordination des programmes Militaires à Brazzaville, la coordination des formations militaires Internationales de lutte contre le terrorisme, des conférences, séminaires et écoles, ou les représentants du ministère de la défense participeront. Cette personne préparera également les correspondances en anglais et en français et dirigera également la mise en œuvre et la gestion des programmes d'aide humanitaire d'AFRICOM.

L'intéressé (e) exécutera également d'autres tâches sur instructions de son superviseur.

Pour de plus amples informations, concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet:
<http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>.
 Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants: 6-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante: BrazzavilleHR@state.gov
 Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

AU:
 Management Officer
 U.S. Embassy Brazzaville – Boulevard Denis Sassou N'Guesso
 No: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez) Bacongo, Centre-Ville.
 Brazzaville, Republic of Congo

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

14^{ème} session nationale de l'éducation préscolaire de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

Allocution de Madame la Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation

Monsieur le représentant de l'UNESCO;
Mesdames et messieurs les représentants des ministres invités;
Mesdames et messieurs les parrains de l'éducation pour tous;
Mesdames et messieurs les partenaires et acteurs de l'école;
Monsieur le président de L'APEEC et la FAPE;
Mesdames et Messieurs les Gestionnaires du système éducatif;
Distingués invités;
Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir, pour moi, de prendre la parole dans cette salle de la Grande Bibliothèque de l'Université Marien Ngouabi pour une réflexion collective sur le développement de l'école congolaise.

Comme nous l'avons toujours fait, à la veille de chaque rentrée scolaire, nous faisons le bilan des activités menées l'année écoulée et le balisage de l'année scolaire qui s'ouvre. Aujourd'hui, notre réflexion collective va se focaliser sur la thématique suivante: «La gestion des ressources humaines».

Distingués invités;
Mesdames et messieurs;

La modernisation de notre système éducatif est un processus qui demande de prendre en considération les fonctions de l'école, les méthodes d'enseignement, les programmes, les structures, la gestion, l'encadrement pédagogique, les équipements et l'interaction entre l'enseignement et son environnement régional, national et international.

Etant donné que l'enseignement est un service public, un droit des droits de l'Homme et une des principales conditions favorables au développement global, il est nécessaire de mettre en place des stratégies qui nous permettent l'atteinte des objectifs.

Depuis plusieurs années, le sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation œuvre sans relâche au redressement de notre système éducatif. Ces grandes actions prioritaires s'appuient sur les axes suivants:

1- les engagements pris au plan international pour le rayonnement de notre pays sur le plan de l'éducation (Décennie de l'Education en Afrique, CONFEMEN, Association pour le développement de l'Education en Afrique, les Objectifs du millénaire pour le développement);

2- au plan national, l'action du Ministère se fonde sur:
- Les principaux axes programmatiques de la politique du Chef de l'Etat dans le Chemin d'Avenir, à savoir:

- augmenter les capacités physiques d'accueil des jeunes Congolais à l'école primaire, au collège, au lycée, dans les centres de formations et à l'université;

- mieux équiper les structures éducatives à tous les niveaux, - garantir l'accès obligatoire à l'enseignement de tous les enfants, dans les bonnes conditions;

- multiplier les lycées et les instituts supérieurs d'excellence pour former des élites dans divers domaines;

- généraliser l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement supérieur et les introduire dans les cycles primaire et secondaire;

- assurer l'alphabétisation et l'acquisition des connaissances scientifiques de base au profit d'adolescents et d'adultes non lettrés,

- Instaurer l'enseignement de l'éducation civique dans les cycles préscolaire, primaire et secondaire;

- créer les centres publics ou soutenir les centres privés de formation continue visant à accroître les capacités d'adaptation de la population active, au changement;

- renforcer les capacités des enseignants et relever le défi de la qualité de l'enseignement;

- La mise en application des engagements pris lors des conseils nationaux de l'éducation du préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, comme le montrent les thèmes rappelés ci-dessous:

* 2004: la redynamisation de la gestion administrative, en vue de l'amélioration des services;

* 2006: la gestion scolaire: au cours de ce conseil, nous avons défini les six (6) piliers de la bonne gouvernance, à savoir:

- 1- le devoir de rendre compte;
- 2- la transparence de la gestion;
- 3- la réceptivité;
- 4- l'efficacité et l'efficacé;
- 5- la prospective;
- 6- la primauté des droits.

* 2007: la gestion scolaire pour un pilotage axé sur les résultats;

* 2008: la gouvernance scolaire pour une éducation de qualité;

* Avril et décembre 2008: mise en stage de quatre (4) cadres



Mme Rosalie Kama Niamayoua.

du MEPSA à Casablanca, au Maroc, pour une formation sur la Gestion axée sur les résultats (GAR) et indicateurs de performance;

- Les résultats des études faites par la CONFEMEN/PASEC et par la Banque mondiale et l'UNESCO BREDA (RESEN);

- La loi 7-2003 du 6 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales;

- La loi 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale;

- La loi 9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation;

- La loi 10-2003 du 6 février 2003 portant transfert des compétences aux collectivités locales;

- Et la prise en compte des décisions du Chef de l'Etat dans le message du président de la République sur l'état de la nation, en annonçant que le gouvernement fera de l'année 2013, l'année de l'éducation de base et de la formation professionnelle.

Une évaluation de notre système éducatif a été menée selon une approche économétrique, avec l'appui de la Banque mondiale et du Pôle de Dakar. Cette étude a abouti à la rédaction d'un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) qui a permis l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation au Congo: un cadre de coordination de l'action gouvernementale pour les appuis extérieurs éventuels.

L'exécution de plusieurs projets, portant sur l'acquisition des infrastructures, a eu lieu, en dehors des budgets d'investissement. Il s'agit des projets avec la Banque mondiale (PRAEBASE), et le PEEDU, qui ont permis la réhabilitation/ construction des infrastructures scolaires et initié la gestion communautaire des écoles. La politique de gratuité des manuels a été mise en œuvre:

-800.000 manuels ont été distribués au primaire

-et 260 000 manuels au secondaire 1^{er} cycle.

Nous avons pu acquérir les manuels pour les bibliothèques existantes et d'autres matériels didactiques telles les cartes, les planches...

L'utilisation des TIC comme moyen d'enseignement/apprentissage avec production des ressources pédagogiques a été effective, avec le concours de la coopération Coréenne et 10 collèges ont été dotés en matériel.

Sur la production de la CONFEMEN, à l'issue des évaluations qui ont été menées dans tous les départements, et des conclusions de ses assises sur les réformes curriculaires, il nous a été conseillé de mettre en place un socle minimum commun de compétences de base.

Le recrutement des enseignants a lieu tous les ans, depuis 2004. La formation initiale et continue des enseignants s'exécute par le projet PRAEBASE; c'est ainsi qu'ont été formés:

- 1169 inspecteurs du primaire;

- 363 conseillers pédagogiques;

- 166 membres des réseaux départementaux des formateurs de l'enseignement;

- 1.179 enseignants du primaire nouvellement recrutés;

- 1.315 directeurs d'écoles;

- 1.772 bénévoles au primaire;

- 329 inspecteurs de CEG;

- 1.760: enseignants du secondaire 1^{er} cycle: mathématiques, sciences physiques, science de la vie et de la terre et français; Et, environ 1.150 enseignants d'anglais et d'histoire géographique sont, actuellement, en cours de formation.

Le mode de Gestion axée sur les résultats (GAR), cadre participatif et méthode d'évaluation a été adopté. Des séminaires d'imprégnation de cette approche de gestion ont été organisés à l'endroit des membres des équipes de maîtrise et des enseignants des lycées et des enseignants des lycées et des CEG des dé-

partements de Brazzaville, de la Cuvette, du Kouilou, des Plateaux et de Pointe-Noire par la DGES.

Pour mieux l'accommoder au fonctionnement de nos établissements sous tutelle, pour une gestion efficiente, efficace et prospective, la Direction Générale de l'Enseignement (DGES) a accroché à la GAR un instrument de planification des activités: le plan d'Actions Pédagogiques Spécifiques (PAPS).

Elaborée en octobre 2009, cette stratégie opérationnelle d'amélioration des résultats, avec son corollaire, les sessions d'analyse des résultats scolaires, le PAPS a déjà connu son expérimentation à Brazzaville, à Boundji, à Pointe-Noire, à Djambala, à Dolisie, à Etoumbi, à Gamboma, à Kellé, à Makoua, à Ngoko, à Oyo, à Sibiti et à Owando.

* Au primaire, le taux d'achèvement en fin de cycle est en augmentation continue d'une année scolaire à une autre.

- Au BEPC, nous avons élevé la moyenne d'admission d'une session à l'autre, lors des délibérations et les résultats sont demeurés satisfaisants;

- Au baccalauréat: 42,84% de réussite, en 2010; 53,24%, en 2011. La réforme intervenue cette année scolaire avec la suppression des épreuves orales, a fait régresser le taux global de réussite à 17,27%.

Les parents d'élèves, premiers éducateurs de leurs enfants, nous appuient dans toutes nos initiatives. Ils sont, pour nous, des partenaires privilégiés en matière d'éducation. C'est à ce titre que le MEPSA encourage l'initiative de l'APEEC sur l'école des parents, initiative soutenue par l'ADEA.

Jusqu'à ce jour, les nombreuses réflexions soumises aux sessions du conseil national de l'enseignement n'ont, essentiellement, porté que sur la pédagogie, les structures d'accueil, le matériel didactique, l'introduction des TIC, les curricula, soit sur l'élève. C'est pourquoi, l'introduction de la thématique de la gestion des ressources humaines, en harmonie avec la décentralisation, a requis notre attention.

La décentralisation en cours, doit permettre le traitement des rapports entre l'école et les collectivités locales, c'est la raison pour laquelle, au regard de l'analyse faite de notre sous-secteur et pour favoriser le processus de transformation en profondeur de notre système éducatif, nos activités doivent s'orienter vers la préparation des ressources humaines à la compétence et l'efficacité, afin de concourir à l'objectif de son Excellence Monsieur le Président de la République de faire du Congo, un pays émergent, à l'horizon 2025.

Il s'agira, notamment, d'améliorer l'autonomie et la flexibilité des écoles, à travers:

- le transfert des pouvoirs de décisions et de ressources;

- la définition de normes, de paramètres et de standards opérationnels pour assurer l'imputabilité des acteurs à la base et le suivi évaluation des progrès des écoles;

- la mise en place des dispositifs de pilotage et d'appui et de favoriser la participation communautaire, c'est-à-dire: Responsabilisation renforcée, comité de gestion de l'école fonctionnel, planification locale de bonne qualité.

Eu égard à ce qui précède et au moment où nous tirons les bénéfices de la Gestion axée sur les résultats (GAR) au niveau pédagogique, les assises de la 14^{ème} session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation seront consacrées à l'approfondissement du thème, gestion des ressources humaines, pour nous préparer à une gestion efficiente et efficace de nos acquis.

En harmonie avec l'événement de la déconcentration et de décentralisation, ces travaux sont un moyen efficace pour la préparation des acteurs de notre sous-secteur, à la mise en œuvre des actions de proximité qui découlent de la politique ministérielle en matière d'éducation. Pour cela, nous sommes persuadés que les sous-thèmes abordés au cours de ses assises nous permettront d'aborder les questions telles que:

Comment:

- Maintenir en poste les enseignants;

- limiter les détachements anarchiques;

- multiplier les comités de gestion et de développement communautaire;

- procéder aux affectations équitables des enseignants.

Distingués invités;

Mesdames et messieurs;

Je suis, d'ores et déjà, convaincue que nos travaux vont déboucher sur des résultats probants. Sur ce, je déclare ouverts, les travaux de la 14^{ème} session nationale de l'éducation préscolaire de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation.

Vive l'école congolaise;

Vive le conseil national;

Je vous remercie.

Coupe de la Confédération

A.C Léopards: les demi-finales à portée des pieds!

La confrontation sportive entre l'A.C Léopards et Stade Malien a eu lieu, dimanche 16 septembre 2012, au Stade Municipal Denis Sassou Nguesso, à Dolisie. C'était le match retour, comptant pour la quatrième journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération. L'A.C Léopards l'a emporté par 1-0 et consolide ainsi sa deuxième place au classement du groupe B.

Au sortir du stade, le public a poussé un ouf de soulagement. Car, depuis trois journées, l'A.C Léopards avait perdu le goût de la victoire. L'exigeant public du Stade Denis Sassou Nguesso a été unanime à saluer cette victoire. Cela reconforte, d'autant plus que les demi-finales sont, désormais, à portée des pieds des Fauves du Niari, le Stade Malien étant relégué à quatre points, de même que W.A.C du Maroc, battu à Casablanca, donc à domicile, dans l'autre confrontation du groupe, par Djoliba A.C (1-2).

Il faut dire que le public congolais croyait dur comme fer à la victoire de son équipe représentative. Et les Fauves du Niari étaient là pour ça, prêts à dévorer le Stade Malien. Il ne leur restait plus qu'à jouer leur partition.

Dès la première seconde, Eric Niemba annonçait la couleur. Sa frappe, sur coup franc, était déviée, in extrémis, par le portier malien Moussa.

La domination des Fauves du Niari sera concluante, à la 23ème minute de jeu, quand Césaire Gandzé, d'une tête magistrale, envoie le cuir dans les filets, consécutivement à un corner tiré par Bienvenu Kombo et dévié, au

passage, par Guelor Bebhey-Ndey.

Ce but a délivré le public, qui n'a plus fermé l'œil. Sur la pelouse, les Fauves du Niari ont, ensuite, maîtrisé l'adversaire, jusqu'à la mi-temps.

En seconde période, les Maliens, sans perdre courage, ont, à certains moments, mis dans l'embarras le mur défensif congolais,

tie hasardeuse du portier congolais, Dulé Lutunu.

Le coup de sifflet final de l'arbitre a surpris des Maliens déçus, alors qu'une heure et demi avant, ils avaient juré de glaner, coûte que coûte, un point ou des points.

Equateur Denis NGUIMBI
(Envoyé spécial)

Fernandes (Angola)

A.C Léopards: Lutunu; Nkodia, Moubio, Miangounina, Magnokélé; Ntela Kalema (puis Okakas, 80'), Césaire Gandzé, Lakolo; Eric Niemba (puis Héritier Ngouelou, 60'), Bhebey Ndey, Bienvenu Kombo. Entr.: Omog et Cyril Ndonga.

Stade Malien: Moussa; Cheik Mohamed, Souleymane, Maha-



Le ballon a franchi la ligne de fond. Césaire Ngandzé (absent sur la photo) est passé par-là.

mais sans succès. Leur belle œuvre accouchera, hélas, pour eux, d'une souris. Les attaquants étant d'une grande maladresse. On l'a vu quand Moussa Diawara a été incapable de pousser le ballon dans les bois, après une sor-

A.C Léopards bat Stade Malien (1-0). But: Césaire Gandzé (23').

Arbitre: Camille Bernard (Seychelles). Assistants: Damoo Jason et Lista Gilbert (Seychelles). Commissaire Caf: Joerge Mario

madou, Lamine Diawara (puis Mohamed, 56'); Ousmane Cissé, Bourama, Soumaila Diakité, Djibril Sacko (puis Bakari Coulibaly, 83'), Oumar Kida (puis Abdoulaye Sissoko, 40'), Moussa.

Championnat national de football

Rien de nouveau sous le firmament!

La 19^{ème} journée s'est poursuivie, le week-end dernier. Au sortir de celle-ci, les Diables-Noirs se maintiennent seul en tête de leur groupe. De même que l'A.C Léopards, dans l'autre groupe. Et pourtant, il ne disputera son match que mercredi.

Dans le groupe A, Ajax de Ouenzé et Patronage Sainte-Anne ont ouvert le bal, samedi 15 septembre, à Massamba-Débat.

Patronage Sainte-Anne persiste dans sa descente aux enfers. Ajax de Ouenzé s'en est encore pris vivement à lui et l'a battu, par 2-0.

Pas de round d'observation, au cours de cette rencontre, car une minute après le coup d'envoi, Ondongo s'est présenté à la



Le Diablotin Harris Tchilibou (n°13) au travail (Ph. Rogalvy) caisse d'épargne, et a inscrit le premier but, sur coup franc.

Sur ce score, Ajax de Ouenzé abordait la suite de la partie avec plus de sérénité. On le voyait à la manière dont il multipliait les actions offensives. L'une d'elles a accouché d'un penalty, transformé en but par Ngakono (42'): 2-0.

En deuxième match, Tongo F.C Jambon s'est régulièrement incliné face à l'Etoile du Congo, 0-1, à l'issue d'une partie plus ou moins langoureuse.

L'Etoile du Congo a dû profiter d'une inattention défensive adverse, pour lever le suspense. Un but à l'actif de Hardy Binguila (4'), qui a sauté plus haut que son garde du corps pour, magistralement, propulser, de la tête, le ballon transmis par Percy Akoli, hors

de portée du gardien de but. Dimanche 16 septembre 2012, J.S.T-F.C Kondzo, en lever de rideau, ont choisi le chemin du match nul.

J.S.T, qui avait les faveurs du pronostic, a vite trouvé ses marques. En inscrivant, coup sur coup, deux buts, par Ayessa et Mouanda. Mais contre toute attente, elle a laissé filer la victoire, F.C Kondzo, pourtant en infériorité numérique, après l'expulsion d'un des siens, ayant réduit le score, avant d'égaliser, au milieu de la seconde période de jeu: 2-2.

Une belle et envoûtante affiche, pour boucler la boucle: CARA-Diables-Noirs. Sevrée de ses foules d'antan, elle n'en demeure pas moins une empoignade digne d'intérêt. Le public présent n'a pas regretté de s'être déplacé.

Cela étant, les Diables-Noirs étaient les plus forts. Leurs jeu et buts, tout comme celui des Aiglons, tranchent par leur pureté. Pourtant, les Aiglons, décidés à mettre fin à l'invincibilité des Diables-Noirs, sont les premiers à se congratuler, après avoir troué une

défense des Diables-Noirs frioleuse, en début de deuxième partie. Un raid très appuyé de Christian Nguimbi, escorté par un défenseur, est géniteur de panique.

Son tir étant imparable, le portier diablotin, Chancel Massa, n'a eu qu'à constater les dégâts: 1-0 (51'). Des gradins se sont levés, spontanément, pour ovationner et le buteur et le but.

Mais, six minutes après, les Diables-Noirs modifient les données d'une situation qui semblait leur échapper. Sur coup franc, la tête de Tchilibou a mijoté un "truc",

Handball

Etoile du Congo et Abo Sport sur l'escabeau!

Terminée! La 43^{ème} édition des championnats nationaux de handball est bien terminée. Disputées du 8 au 15 septembre 2012, à Brazzaville, les rencontres ont confirmé la suprématie d'Etoile du Congo, en hommes, et le retour au sommet d'Abo Sports, en version féminine.



La formation d'Etoile du Congo pour son treizième titre.



A la capitaine d'Abo Sport le trophée du champion national féminin.

En finale, l'Etoile du Congo a battu Munisport de Pointe-Noire (26-22). Les Stelliens ont tellement dominé le tournoi masculin. Ils ne pouvaient pas laisser échapper un titre qui, de gré ou de force, leur revenait.

En dames, ce championnat, pour Abo Sport, c'était un peu comme le retour sur la terre promise. Après sa finale victorieuse, sur Inter Club (29-27), on retiendra une image. Celle du député Jean-Claude Ibovi, son président, qui a dansé et chanté sans retenue. Il faut le comprendre. Un titre de champion, de surcroît national, constitue, toujours, une grande performance. Il procure d'immenses joies à ses auteurs, à ses architectes. Cela compte dans les annales d'un club. Et pour Abo Sport, c'est le deuxième titre, après celui de 2006, à Pointe-Noire. En vérité, aucune équipe n'avait les arguments pouvant permettre de le lui contester, cette année. Qu'il s'agisse du CARA, champion sortant, ou d'Asel.

Il reste aux champions à exporter le handball congolais en Afrique. Rendez-vous en novembre prochain, à Tanger, au Maroc.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Ligue des champions

Choc E.S.T-T.P.M en demi-finales!

Le T.P Mazembe a terminé sa campagne de poules par une contre-performance, face aux Ghanéens de Berekom Chelsea. Les Corbeaux se sont inclinés, dimanche 16 septembre, en fin de match (1-0). Et comme dans le même temps, le Zamalek et le Ahly faisaient match nul (1-1), au Caire, les Egyptiens d'Al Ahly terminent premiers du groupe, et croiseront les Sunshine Stars, en demi-finales. Quant au T.P Mazembe, il aura la lourde tâche de défier l'Espérance de Tunis, tenant du trophée et désireux de laver l'affront, après la finale perdue de 2010. Une affiche qui sent la poudre, au vu du lourd contentieux opposant les deux clubs...

son pied droit l'a exécuté. Place au portier aiglon, Koutsiatama, de repêcher, à son tour, le ballon qu'il a même aidé à mourir au fond des filets, en l'accompagnant: 1-1 (56').

Il en sera de même, à la 66^{ème} minute, quand Tchibota saute sans crier gare sur un ballon mal renvoyé des deux poings par le portier aiglon. Une explosion populaire salue cette deuxième et dernière réalisation: 2-1, pour Diables-Noirs...

Jean ZENGABIO

Tous les résultats du week-end

Groupe A: Ajax de Ouenzé-Patronage Sainte-Anne (2-0), Etoile du Congo-Tongo F.C Jambon (1-0), F.C Kondzo-J.S.T (2-2), CARA-Diables-Noirs (1-2), Cuvette F.C-Saint-Michel de Ouenzé (1-2)
Groupe B: Vision-Nico-Nicoyé (0-2), A.S Cheminots-U.S Saint-Pierre (0-0), La Mancha-J.S.B (3-1), F.C Bilombé-Asico (5-1), V.Club Mokanda-Olympic Nkayi (2-0), Munisport-Pigeon Vert (0-0).



C'était entre Etoile du Congo et Tongo F.C Jambon (Ph. Rogalvy)